



**AMÉLIORATION DE L'HABITAT DES
POISSONS À STATUT PRÉCAIRE DE
LA ZONE BÉCANCOUR - PHASE III**

2026



Groupe de concertation
des bassins versants de
la zone **Bécancour**

Ce document a été réalisé par le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC).

609 rue principale, bureau 200, Saint-Ferdinand, Québec, G0N 1N0

Téléphone : 819-980-8038. Télécopieur : 819-980-8039.

Adresse courriel : grobec@grobec.org

Site internet : www.grobec.org

Le GROBEC est un organisme à but non lucratif ayant pour mandat de mettre en place la gestion intégrée de l'eau sur le territoire des bassins versants de la zone Bécancour.

Référence à citer :

GROBEC (Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour), 2026. Amélioration de l'habitat et inventaire des poissons à statut précaire de la zone Bécancour phase III. 64 p. + annexes.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Terrain :

Francis Bonin, B.Sc. Biologie et tech. Bioécologie
Yiriba dit Yacouba Samake, B. Sc. Géomatique, B. A. Géographie
Mathilde Guilmette, Technique en Bioécologie
Chloé Lacasse, B. Sc. A. Environnement et tech. Bioécologie
Sandrine L'Anglais-Landry, Tech. Bioécologie
Daphné Manseau, B. Sc. A. Environnement
Jérémy B. Pellerin, B. Sc mathématiques, stagiaire
Nathannaël Plourde, Technique en Bioécologie

Rédaction :

Francis Bonin, B.Sc. Biologie et tech. Bioécologie
Nathannaël Plourde, Technique en Bioécologie
Mathilde Guilmette, Technique en Bioécologie

Géomatique et cartographie :

Francis Bonin, B.Sc. Biologie et tech. Bioécologie
Yiriba dit Yacouba Samake, B. Sc. Géomatique, B. A. Géographie
Nathannaël Plourde, Technique en Bioécologie

Révision :

Emmanuel Laplante, B.Sc. Biologie, M. Env.
Chloé Lacasse, B. Sc. A. Environnement et tech. Bioécologie

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL	III
TABLE DES MATIÈRES	II
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES	VI
LISTE DES ANNEXES	XII
REMERCIEMENTS	XIII
1. INTRODUCTION	1
2. MÉTHODOLOGIE	2
2.1. RECHERCHE D'EMPLACEMENTS	2
2.2. CONTACT AVEC LES PROPRIÉTAIRES	3
2.3. ÉVALUATION SUR LE TERRAIN	4
2.4. PLAN D'AMÉNAGEMENT	4
2.5. VÉGÉTALISATION ET STABILISATION	5
2.6. CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS	5
2.7. SUIVI	6
2.8. AMÉLIORATION DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES	7
3. TRAVAUX DE VÉGÉTALISATION ET DE STABILISATION	8
3.1. SUPERFICIE AMÉNAGÉE	8
3.2. VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS	10
3.3. VÉGÉTALISATION ET STABILISATION	11
3.3.1. Limites et difficultés rencontrées	11
3.3.2.	Lot 3 294 350 12
3.3.3. Lot 6 084 132	16

3.3.4.	Lot 6 180 259
18	
3.3.5. Lot 3 539 363	21
3.3.6. Lots 6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 et 6 084 048	25
3.3.7. Lot 6 180 995	29
3.3.8.	Lot 3 294 418
32	
3.3.9. Lot 6 084 568	36
3.4. VOLET CONSERVATION	40
3.4.1. Lot 6 180 995	41
3.4.2.	Lot 3 294 350
44	
3.4.3.	Lot 3 294 418
46	
3.4.4.	Lot 2 944 283
48	
3.4.5.	Lot 6 084 568
49	
3.4.6.	Lots 6 083 712 et 6 083 841
52	
3.4.7. Lot 6 084 132	55
3.4.8.	Lot 6 180 259
58	
3.4.9.	Lot 3 539 363
60	
3.4.10. Lots 6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 et 6 084 048	62

3.4.11. EMVS recensées	64
3.4.12. EEE recensées	65
3.5. SUIVI DES PLANTATIONS PHASES ANTÉRIEURES	65
3.6. AMÉLIORATIONS DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES	68
3.6.1. Contenu des cahiers d'accompagnement des producteurs	69
3.6.2. Remise des cahiers et choix d'une pratique agroenvironnementale à améliorer	70
4. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION	71
4.1. RECOMMANDATIONS	71
4.2. CONCLUSION	72
5. BIBLIOGRAPHIE	72



LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. SUPERFICIE DES SITES VÉGÉTALISÉS EN 2025.	9
TABLEAU 2. NOMBRE D'ESSENCES PLANTÉES PAR SITES PAR LE GROBEC EN 2025	10
TABLEAU 3. LISTE DES PROPRIÉTAIRES PARTICIPANTS ET DES LOTS ASSOCIÉS POUR LA CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊTS AINSI QUE LA SUPERFICIE CONSERVÉE (HA).	40
TABLEAU 4. NOMBRE DE PRATIQUE IMPLÉMENTÉE PAR PRATIQUE AGROENVIRONNEMENTALE CHOISIE AINSI QUE L'ANNÉE DE RÉALISATION SOUHAITÉE PAR LE PROPRIÉTAIRE (2026)	70

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	EXEMPLE D'UN SUIVI DES AMÉNAGEMENTS SUR LA PROPRIÉTÉ DE ALIX ST-ONGE EN 2025	7
FIGURE 1.	PENTE FORTE OBSERVÉE SUR LA PROPRIÉTÉ DE QUENTIN KELHETTER DE LA FERME ALSACE HOLSTEIN DANS LE BASSIN VERSANT DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025).	12
FIGURE 2.	EMPLACEMENT DE LA PLANTATION SUR LE LOT 3 294 350 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR, DANS LA MUNICIPALITÉ DE BÉCANCOUR (2025).	13
FIGURE 3.	PHOTO DE L'ÉQUIPE DU GROBEC LORS DES TRAVAUX SUR LE LOT 3 294 350 DANS LE BASSIN DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR DANS LA MUNICIPALITÉ DE BÉCANCOUR (2025).	14
FIGURE 4.	TRAVAUX DE STABILISATION ET DE PLANTATION SUR LE LOT 3 294 350 DANS LE BASSIN DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR DANS LA MUNICIPALITÉ DE BÉCANCOUR (2025).	15
FIGURE 5.	EMPLACEMENT DES AMÉNAGEMENTS SUR LE LOT 6 084 132 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025).	17
FIGURE 6.	TRAVAUX DE STABILISATION ET DE PLANTATION SUR LE DEUXIÈME SITE DU LOT 6 084 132 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025).	18
FIGURE 7.	EMPLACEMENT DE LA PLANTATION SUR LE LOT 6 180 259 DANS LE BASSIN DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE (2025).	19

- FIGURE 8. PHOTO DE L'ÉQUIPE DU GROBEC LORS DES TRAVAUX SUR LE LOT 6 180 259 DANS LE BASSIN DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE (2025). 20**
- FIGURE 9. TRAVAUX DE STABILISATION ET DE PLANTATION SUR LE LOT 6 180 259 DANS LE BASSIN DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE (2025). 21**
- FIGURE 10. EMPLACEMENT DES PLANTATIONS SUR LE LOT 3 539 363 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE GENTILLY, DANS LA MUNICIPALITÉ DE BÉCANCOUR (2025). 22**
- FIGURE 11. PHOTO DE L'ÉQUIPE DU GROBEC LORS DE LA PLANTATION SUR LE LOT 3 539 363 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE GENTILLY, DANS LA MUNICIPALITÉ DE BÉCANCOUR (2025). 23**
- FIGURE 12. EXEMPLE D'ÉRABLE À SUCRE AVEC UN PROTECTEUR À RONGEUR ET UNE PAILLETTE DE CARTON DANS L'AMÉNAGEMENT DU LOT 3 539 363. 24**
- FIGURE 13. EMPLACEMENT DES PLANTATIONS SUR LES LOTS 6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025). 25**
- FIGURE 14. EMPLACEMENT DES PLANTATIONS SUR LE LOT 6 084 048 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025). 26**
- FIGURE 15. TRAVAUX DE STABILISATION ET DE PLANTATION LES LOTS 6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025). 28**
- FIGURE 16. TRAVAUX DE STABILISATION ET DE PLANTATION SUR LES LOTS 6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA**

	PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025).	29
FIGURE 17.	EMPLACEMENT DES PLANTATIONS SUR LE LOT 6 180 995 DANS LE BASSIN DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE (2025).	30
FIGURE 18.	PHOTOS DES TRAVAUX SUR LE LOT 6 180 995 DANS LE BASSIN DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE (2025).	31
	31	
FIGURE 19.	TRAVAUX DE STABILISATION LE LOT 6 180 995 DANS LE BASSIN DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE (2025).	32
FIGURE 20.	EMPLACEMENT DE LA PLANTATION SUR LE LOT 3 294 418 DANS LE BASSIN DE LA RIVIÈRE GENTILLY, DANS LA MUNICIPALITÉ DE BÉCANCOUR (2025).	33
FIGURE 21.	TRAVAUX DE STABILISATION ET DE PLANTATION SUR LE LOT 3 294 418 DANS LE BASSIN DE LA RIVIÈRE GENTILLY, DANS LA MUNICIPALITÉ DE BÉCANCOUR (2025).	34
FIGURE 22.	TRAVAUX DE STABILISATION ET DE PLANTATION LE LOT 3 294 418 DANS LE BASSIN DE LA RIVIÈRE GENTILLY, DANS LA MUNICIPALITÉ DE BÉCANCOUR (2025).	35
FIGURE 23.	EMPLACEMENT DE LA PLANTATION SUR LE LOT 6 084 568 DANS LE BASSIN DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025).	37
FIGURE 24.	PLANTATION SUR LE LOT 6 084 568 DANS LE BASSIN DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS- SUR-SAINT-LAURENT (2025).	38

FIGURE 25.	PLANTATION LE LOT 6 084 568 DANS LE BASSIN DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025).	39
FIGURE 26.	MILIEUX NATURELS IDENTIFIÉS SUR LE LOT 6 180 995 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025).	41
FIGURE 27.	COLONIE DE MATTEUCIE FOUGÈRE-À-L'AUTRUCHE ET PEUPEMENT ARBORESCENT D'ÉRABLES ROUGE SUR LE LOT 6 180 995.	42
FIGURE 28.	MATTEUCIE FOUGÈRE-À-L'AUTRUCHE SUR LE LOT 6 180 995.	43
FIGURE 29.	MILIEUX NATURELS IDENTIFIÉS SUR LE LOT 3 294 350 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR, DANS LA MUNICIPALITÉ DE BÉCANCOUR (2025).	44
FIGURE 30.	MILIEUX NATURELS IDENTIFIÉS SUR LE LOT 3 294 418 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE GENTILLY, DANS LA MUNICIPALITÉ DE BÉCANCOUR (2025).	46
FIGURE 31.	MILIEUX NATURELS IDENTIFIÉS SUR LE LOT 2 944 283 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR, DANS LA MUNICIPALITÉ DE BÉCANCOUR (2025).	49
FIGURE 32.	MILIEUX NATURELS IDENTIFIÉS SUR LE LOT 6 084 568 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025).	50
FIGURE 33.	HÊTRE À GRANDES FEUILLES OBSERVÉ SUR LE LOT 6 084 568 (2025).	51
FIGURE 34.	MILIEUX NATURELS IDENTIFIÉS SUR LES LOTS 6 083 712 ET 6 083 841 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025).	52

FIGURE 35. ÉRABLIÈRE À SUCRE PRÉSENTE SUR LES LOTS 6 083 712 ET 6 083 841 (2025).	53
FIGURE 36. PRUCHE DU CANADA MATURE ET EN RÉGÉNÉRATION OBSERVÉ SUR LES LOTS 6 083 712 ET 6 083 841 (2025).	54
FIGURE 37. MILIEUX NATURELS IDENTIFIÉS SUR LE LOT 6 084 132 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025).	55
FIGURE 38. NOISETIER À LONG BEC OBSERVÉ SUR LE LOT 6 084 132 (2025).	57
FIGURE 39. MILIEUX NATURELS IDENTIFIÉS SUR LE LOT 6 180 259 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE (2025).	58
FIGURE 40. TRILLE ROUGE OBSERVÉE SUR LE LOT 6 180 259 À L'AUTOMNE 2025.	59
FIGURE 41. MILIEUX NATURELS IDENTIFIÉS SUR LE LOT 3 539 363 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE GENTILLY, DANS LA MUNICIPALITÉ BÉCANCOUR (2025).	60
FIGURE 42. ÉRABLE ROUGE OBSERVÉ SUR LE LOT 3 539 363 (2025).	61
FIGURE 43. BOISÉ MIXTE PRÉSENTÉ DANS LE BAS DE LA PROPRIÉTÉ PRÈS DU FLEUVE SUR LA PROPRIÉTÉ DANS LE BASSIN VERSANT DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025).	62
FIGURE 44. MILIEUX NATURELS IDENTIFIÉS SUR LES LOTS 6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 ET 6 084 048 DANS LE BASSIN VERSANT DE LA PETITE RIVIÈRE DU CHÊNE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT (2025).	63
FIGURE 45. BOISÉ DE TILLEULS D'AMÉRIQUE ET DE MATTEUCIE FOUGÈRE-À-L'AUTRUCHE, MILIEU HUMIDE OBSERVÉ SUR LE LOT 6 084 095 (2025).	64

- FIGURE 46. SUIVI DE LA SURVIE DE JEUNES ARBRES À LA FERME JOBLANC
(2024) PAR LE PERSONNEL DU GROBEC LE 8 MAI 2025. 66**
- FIGURE 47. EXEMPLE DE SUIVI DES PLANTATIONS À LA FERME INFLORESCENCE
(2023) VISITÉE LE 8 MAI 2025. LES PLANTS SONT MARQUÉS D'UN
RUBAN FORESTIER ROSE. 67**
- FIGURE 48. SUIVI DE LA SURVIE DES PLANTS À LA FERME DE M. SAMUEL
BRETON (2022) LE 8 MAI 2025. 68**

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. FRANÇOIS GERMAIN DURANT LA SAISON 2025. LXXIV

ANNEXE 2 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. CLAUDE COSSETTE DURANT LA SAISON 2025. LXXV

ANNEXE 3 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. MARIO ST-LOUIS DURANT LA SAISON 2025. LXXVI

ANNEXE 4 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. RENÉ BERGERON DURANT LA SAISON 2025. LXXVII

ANNEXE 5 LISTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. MARC CHRÉTIEN DURANT LA SAISON 2025. LXXVIII

ANNEXE 6 ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. JEAN-MARC LAQUERRE ET MICHELLE PÉPIN DURANT LA SAISON 2025. LXXX

ANNEXE 7 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. MARC CHRÉTIEN DURANT LA SAISON 2025. LXXXII

ANNEXE 8 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LA PROPRIÉTAIRE MME SANDRA VACHON DURANT LA SAISON 2025. LXXXIII

ANNEXE 9 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. MARTIN TOUSIGANT DURANT LA SAISON 2025. LXXXIV

ANNEXE 10 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE DE LA FERME ALSACE HOLSTEIN DURANT LA SAISON 2025. LXXXVI

REMERCIEMENTS

Le GROBEC a pu compter sur le soutien financier majeur de Pêches et Océans Canada via le programme des Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril (FNCEAP).

Le GROBEC remercie également la Fondation de la Faune du Québec pour leur contribution financière par le programme Faune en danger au projet de même que l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec pour leur appui dans les démarches auprès des producteurs agricoles.

Le GROBEC remercie les MRC de Bécancour, de Nicolet-Yamaska ainsi que les municipalités de Saint-Sylvère, de Daveluyville, de Saint-Pierre-les-Becquets, de Sainte-Cécile-de-Lévrard, de Sainte-Sophie-de-Lévrard, de Deschaillons-sur-Saint-laurent, de Fortierville et de Sainte-Marie-Blandford.

Merci également à l'ensemble des propriétaires qui ont consenti aux travaux de restauration et de densification de leurs bandes végétales riveraines ainsi qu'à la conservation volontaire.



**Pêches et Océans
Canada**

**Fisheries and Oceans
Canada**



**Fondation
de la faune
du Québec**



**L'Union
des producteurs
agricoles**

Centre-du-Québec

1. INTRODUCTION

Le secteur aval de la rivière Bécancour, situé dans la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) Bécancour, est caractérisé par des dépôts de sable et d'argile (PACES, 2019). Ces sédiments fins ont été transportés vers cette partie des basses terres du Saint-Laurent lors de la fonte des glaciers. Ils se sont déposés pendant la formation de l'ancienne mer de Champlain. L'importante épaisseur des dépôts meubles favorise l'encastrement et l'incision des rivières dans ce secteur aval. L'utilisation du sol est majoritairement dominée par des activités anthropiques, principalement l'agriculture. (ECCC et MELCC, 2018). Ce territoire est sujet aux glissements de terrain et de nombreux sites d'érosion sont répertoriés (GROBEC, 2011). Les conditions géomorphologiques présentes ont un effet sur la qualité de l'eau et les charges sédimentaires de ces rivières.

Une première phase de projet sur l'étude des poissons à statut précaire a été amorcée par le GROBEC en 2018 et terminée en 2020. Ainsi, les pêches scientifiques réalisées par GROBEC à l'été 2018 et 2019 ont permis de confirmer la présence d'espèces de poissons menacés et vulnérables, dans les bassins versants se jetant au fleuve. Le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*) a été répertorié dans la rivière Bécancour. Il a aussi été répertorié dans l'aval de la rivière Gentilly. Le fouille-roche gris (*Percina copelandi*) a été observé dans la Petite rivière du Chêne, dans la rivière Gentilly, dans la rivière aux Orignaux et dans la rivière Bécancour. Le mené d'herbe (*Notropis bifrenatus*) a été observé à l'embouchure de la rivière Marguerite et de la rivière Godefroy. Le mené d'herbe et le dard de sable sont aussi désignés comme menacés au fédéral (COSEPAC, 2009). Durant cette première phase, le GROBEC a aussi pu réaliser des aménagements comprenant la stabilisation de berges en érosion et la plantation de végétaux dans les bandes riveraines de ces bassins versants. La deuxième phase du projet s'est réalisée de 2020 à 2022 et comprenait aussi la stabilisation et la plantation de végétaux dans le but d'améliorer la qualité d'eau.

Le GROBEC a débuté une troisième phase du projet en 2023 et il en est à la dernière année du projet en 2025. Les objectifs du projet étaient la recherche de propriétaires aux secteurs dégradés, la réalisation des suivis des plantations antérieures, la restauration des bandes végétales riveraines et la conservation volontaire. Ces objectifs sont des mesures importantes d'amélioration des habitats. La restauration des bandes riveraines est simple et permet d'avoir un effet positif sur la qualité de l'eau et les habitats aquatiques, tandis que la conservation permet de maintenir la présence d'habitats de qualité pour les espèces en péril.

De plus, l'objectif traitant des améliorations des pratiques agroenvironnementales a été réalisé en 2025, en partenariat avec l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-

Québec. Un total de 9 propriétaires a été rencontré dans les bassins versants de la rivière aux Orignaux et de la Gentilly Sud-Ouest. Neuf autres propriétaires ont été rencontrés dans le bassin versant de la rivière Judith, un affluent qui se jette dans la section aval de la rivière Bécancour, près de son embouchure au fleuve.

En 2024 et en 2025, 12 propriétaires ont participé au projet, au niveau des aménagements de stabilisation et au niveau de la conservation volontaire. Les propriétaires ont bénéficié de travaux de stabilisation des berges et de végétalisation des bandes riveraines. Ces sites sont situés dans les bassins versants de la Petite rivière du Chêne dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, de la rivière Bécancour et de la rivière Gentilly Sud-Ouest sur le territoire de Bécancour.

2. MÉTHODOLOGIE

L'intégrité des milieux côtoyés par les poissons à statut précaire est menacée notamment par les apports importants de sédiments, d'autres matières en suspension provenant de ces bassins hydrographiques et par la réduction de la concentration d'oxygène dans l'eau. Ces paramètres influencent de façon négative l'habitat du fouille-roche gris et du dard de sable puisqu'ils sont tous les deux sensibles au colmatage des frayères et à une faible concentration d'oxygène dans l'eau. Ces changements dans la qualité d'eau provoquent l'eutrophisation et la dégradation des herbiers aquatiques (Painchaud, 1997), à laquelle le méné d'herbe est plus sensible.

Les problématiques principales touchant les 3 espèces de poisson à statut visé par le projet sont donc les eaux de ruissellement chargées en matières en suspension et les polluants. Ces problématiques provoquent en plus la baisse de la concentration d'oxygène dans l'eau. C'est pourquoi les étapes importantes du projet sont la restauration des bandes riveraines et la conservation volontaire. Des peuplements matures en bordure des cours d'eau ainsi que la restauration des rives dégradées permettent l'amélioration de la qualité d'eau d'un cours d'eau (Gagnon et Gangbazo, 2007) et ainsi améliorent l'habitat des espèces de poisson à statut.

Les différentes étapes pour arriver à la restauration et à la conservation des habitats des espèces de poisson à statut sont décrites dans les prochaines sections.

2.1. RECHERCHE D'EMPLACEMENTS

Les lots ciblés sont situés dans la zone visée par le projet et présentent un potentiel de végétalisation ou de protection des bandes riveraines. Afin d'identifier les emplacements propices, une démarche de géointerprétation a été menée sur l'aval de la rivière Bécancour ainsi que sur les bassins versants des rivières Gentilly, Godefroy, aux Glaises, aux Orignaux,

de la Ferme et de la Petite rivière du Chêne. Cette démarche a préalablement été réalisée en 2024.

Cette analyse s'est appuyée sur des orthophotos récentes (MRC de Bécancour, 2020), ainsi que sur des images satellites accessibles via Google Earth Pro. Les visualisations ont été effectuées à l'aide des logiciels ArcGIS et/ou QGIS. Ces outils ont permis de repérer les pentes marquées et peu végétalisées, ainsi que les secteurs présentant un fort intérêt pour la conservation.

Concernant les projets de végétalisation, les sites retenus étaient caractérisés par l'absence notable d'arbres et d'arbustes, toujours en géointerprétation. Certains montraient également des signes de glissements de terrain ou de décrochements. Lorsqu'une bande riveraine dépourvue de végétation atteignait une largeur d'au moins trois mètres à partir de la rive, elle était classée comme « déficiente ». Cette démarche a été réalisée sur les cours d'eau de niveau 1, 2 et 3 selon la classification de Strahler. Le numéro de lot correspondant était alors extrait pour permettre la recherche des coordonnées du propriétaire. Les lots retenus étaient situés dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, de la rivière Bécancour et de la rivière Gentilly Sud-Ouest.

La méthode utilisée pour les projets de conservation des milieux naturels était similaire. Les lots présentant un couvert boisé dense d'au moins dix mètres de largeur, en bordure d'un cours d'eau et ayant une grande superficie ont été ciblés. Les numéros de lots de ces secteurs ont également été extraits.

2.2. CONTACT AVEC LES PROPRIÉTAIRES

En 2025, dans le cadre de la dernière année de cette troisième phase du projet, les lots identifiés lors de la géointerprétation ont été recensés dans un chiffrier Excel. Considérant les quelques désistements au projet, le GROBEC a effectué des appels en continu durant la dernière année de projet tout de même.

Concernant le volet des aménagements de bandes riveraines, la stratégie utilisée a été de discuter des problématiques présentes sur leurs terres. Lorsque les propriétaires confirmaient une problématique, l'équipe du GROBEC abordait finalement nos propositions d'aménagements sans frais. Les propriétaires ont ensuite été rencontrés directement sur le terrain.

Pour le volet de conservation des milieux naturels, les propriétaires étaient simplement questionnés quant à leur intérêt à conserver un milieu naturel.

Il est important de noter que l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec a également été d'une grande aide lors de cette étape du projet. L'équipe de l'UPA a pris en charge quelques contacts de propriétaires en milieux agricoles afin de faciliter les démarches.

2.3. ÉVALUATION SUR LE TERRAIN

À la suite des appels téléphoniques, les propriétaires ayant manifesté leur intérêt pour le projet ont été rencontrés directement sur leur propriété par l'équipe du GROBEC. Lors de cette visite, une évaluation détaillée des secteurs problématiques a été réalisée en présence du propriétaire. Cette rencontre a permis de discuter des besoins spécifiques d'aménagement ; les espèces végétales appropriées, leurs emplacements, l'emprise des travaux de stabilisation, ainsi que des responsabilités du propriétaire à la suite des interventions. Cette étape a été réalisée en 2024, mais a aussi été répétée en 2025.

Les superficies à restaurer ont été estimées sur place, à partir des observations et discussions, ce qui a permis de planifier la commande des végétaux requis.

Les contraintes d'accès, les particularités du terrain et toute autre information pertinente ont été relevées lors de la visite. Ces observations permettent de planifier adéquatement les travaux à venir, d'assurer la sécurité des équipes sur le terrain et de limiter les imprévus lors des travaux. La même démarche a été suivie pour les propriétaires référés par l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec.

Concernant le volet portant sur la conservation des milieux naturels, des rencontres avec les propriétaires ont été réalisées durant l'été 2025. Le détail des procédures et caractérisations réalisées est décrit à la section 2.5.

2.4. PLAN D'AMÉNAGEMENT

Pour les aménagements de stabilisation de berges et de bandes végétales riveraines, des plans d'aménagement ont été réalisés. L'évaluation des bandes végétales riveraines et la documentation des sites d'érosion permettent de planifier adéquatement les travaux de végétalisation.

La sélection des espèces végétales et leur positionnement sont planifiés en fonction de plusieurs contraintes pouvant influencer leur survie. Les principaux critères considérés incluent : le choix de l'espèce, la nature du sol, l'ensoleillement, la pente, l'élévation, le niveau d'eau, les crues printanières, la présence de sentiers, la compaction du sol, la présence de bétail et la proximité des milieux humides. L'objectif est de recréer un environnement naturel, en s'inspirant de la végétation indigène observée dans les milieux peu perturbés à proximité.

Les préférences des propriétaires ont également été prises en compte dans le processus de sélection des essences végétales. Les plans d'aménagement devaient être autorisés par les propriétaires avant le début des travaux. Les plans d'aménagement sont aussi présentés dans les cahiers de propriétaire.

2.5. VÉGÉTALISATION ET STABILISATION

La végétalisation des berges des sites s'est effectuée entre les mois de mai et octobre 2024 et 2025. La première étape sur chacun des sites a été la répartition des plants sur chaque parcelle à végétaliser à l'intérieur des lots.

Si le propriétaire a un besoin de stabilisation de pente, des semences de plantes herbacées de bande riveraine (mélange *Stabilisation* d'Aiglon Indigo) sont semées sur les pentes de sol nu. Ensuite, les rouleaux en fibre de noix de coco ou de paille sont déroulés, puis maintenus en place par des crochets en métal enfoncés dans le sol à travers les tapis. Ceci protège les semences du lessivage et les tient en place jusqu'à la germination.

Les arbustes ont été disposés en quinconce de manière à former des îlots et des rangs. Une distance est laissée autour des arbres pouvant créer de l'ombrage afin de ne pas créer de compétition interspécifique. Les arbustes sont généralement plantés à un intervalle de 1 chaque 0,75-1,00 mètre et les arbres à un intervalle de 4 mètres, quoique les distances sont souvent adaptées au terrain lors de la plantation. Ceci permet d'obtenir une densité élevée de systèmes racinaires de plusieurs strates dans le sol.

Dans le bassin versant de la rivière Gentilly et aux Orignaux, les sols argileux représentent une certaine contrainte supplémentaire. Ils ralentissent la vitesse de mise en terre des végétaux, particulièrement les plants en pots. L'installation de protecteurs pour les plants en pot augmente également le temps de manipulation, mais ces manipulations augmentent le taux de survie des plants plus onéreux.

2.6. CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

En 2025, la visite de sites jugés appropriés pour la conservation a été réalisée par l'équipe du GROBEC. Ceci avait pour but d'effectuer une caractérisation des milieux naturels. La caractérisation s'est effectuée durant l'été et l'automne 2025. Deux membres de l'équipe du GROBEC étaient présents pour effectuer chaque caractérisation. Le milieu naturel a été ratissé à l'aide de battues pour identifier et documenter toutes les espèces floristiques présentes. Les espèces fauniques observées ou entendues durant la caractérisation ont aussi été identifiées et prises en note. La superficie de chaque milieu naturel a été notée à l'aide d'une tablette terrain qui a servi également à l'équipe pour se repérer sur la propriété.

De plus, des changements dans le type de peuplement majeur ont été pris en note lorsqu'observés. Dans le cas où la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et d'espèces à statut précaire a été confirmée sur la propriété, celles-ci ont été prises en photo et notées dans la tablette. Les informations récoltées sur chaque propriété ont ensuite été compilées et rassemblées sous forme de cartes et de cahiers de propriétaires.

Pour donner suite à la caractérisation de leurs milieux naturels, les propriétaires ont été contactés pour leur informer des données récoltées et pour signer une entente. Celle-ci engage le propriétaire à conserver de façon volontaire leur milieu naturel caractérisé.

Cette forme de conservation reste permissive pour les propriétaires. En effet, les ententes signées permettent la réalisation d'activités durables dans les milieux naturels moins sensibles tandis qu'elle est déconseillée dans les milieux sensibles (ex. : milieux humides).

Les cahiers de propriétaires sont rédigés en fonction des données récoltées à l'aide d'une tablette électronique sur les terres privées des propriétaires. Une fois les informations colligées, les peuplements arborescents principaux, les espèces animales et végétales recensées, elles sont décrites dans le cahier. De plus, la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être est soulignée, si de telles espèces sont recensées. Ces informations sont aussi discutées avec les propriétaires de vive voix, afin que le tout soit clair. Le cahier indique la localisation des milieux naturels sensibles ou non et la localisation des aménagements, s'il y a lieu.

2.7. SUIVI

Le suivi des plantations effectué à partir de l'année 2020 à 2024 a été réalisé selon deux approches : un suivi systématique et un suivi par parcelles. Dans les deux cas, la mortalité a été exprimée en pourcentage.

Le suivi systématique consiste à compter l'ensemble des plants d'une espèce ayant survécu, puis à diviser ce nombre par le total initial de plants. Cette méthode a été appliquée uniquement aux arbres, dont les quantités sont limitées et les emplacements bien délimités.

Le suivi par parcelles a été réalisé sur l'ensemble des aménagements, en se basant sur les délimitations des zones de plantation indiquées dans les dossiers géomatiques du GROBEC, accessibles via des tablettes portatives. Ce suivi a été effectué l'année suivant la plantation, de manière systématique, à l'intérieur des limites des zones de plantation. Lors de l'évaluation, les plants ont été dénombrés par espèces, ce qui a permis de calculer un taux de mortalité spécifique pour chacune d'elles.



Figure 1. Exemple d'un suivi des aménagements sur la propriété de Alix St-Onge en 2025

Lorsque la mortalité dépassait 20%, les plants morts ont été remplacés. Dans le cadre des travaux réalisés par le GROBEC, les principales causes de mortalité ont été les crues et les épisodes de pluie intense. Les plants installés sous la ligne des hautes eaux étaient particulièrement vulnérables aux courants et aux dommages causés par les glaces. Les nouveaux décrochements sur les berges représentaient la deuxième cause de mortalité.

2.8. AMÉLIORATION DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

En partenariat avec l'UPA Centre-du-Québec, un volet spécifique a été réalisé pour accompagner les producteurs agricoles dans l'amélioration de leurs pratiques agroenvironnementales, particulièrement en lien avec l'érosion des sols en champs et en bordure de cours d'eau. Ce partenariat vise à soutenir les producteurs agricoles dans la mise en œuvre de solutions concrètes et adaptées à leurs réalités tout en améliorant la qualité de l'eau pour les poissons à statut précaire.

Dans le cadre de ce mandat, l'UPA a été mandatée de contacter un minimum de dix producteurs agricoles afin de réaliser un diagnostic sur leur propriété, qui sert à identifier des potentielles sources de sédiments et autres problématiques soulevées par le propriétaire. À la demande du GROBEC, les sources de sédiments sont mises de l'avant afin de pouvoir éventuellement proposer des aménagements qui réduisent ces apports dans les cours d'eau.

Pour ce faire, les agents en agroenvironnement de l'UPA Centre-du-Québec effectuent des visites sur le terrain à l'été 2025. L'objectif est de promouvoir les initiatives et les projets en agroenvironnement afin d'à la fois régler des problématiques et d'harmoniser l'environnement et l'agriculture. Le second objectif est aussi de limiter la sursollicitation des propriétaires agricoles par les organismes de la région.

La démarche effectuée par les agents va comme suit : les rencontres comprennent la réalisation d'un questionnaire général sur les pratiques agroenvironnementales et problématiques, qui sert de base pour l'élaboration du plan de lutte personnalisé. Ce questionnaire sert aussi à interroger le propriétaire quant à son intérêt à privilégier certaines améliorations culturales à mettre en place. La visite permet de caractériser les problématiques d'érosion qui auraient pu être omises par les propriétaires, tant en champs que sur les rives des cours d'eau bordant les terres agricoles.

Ensuite, chaque producteur reçoit un cahier personnalisé contenant les constats de son terrain ainsi que les recommandations d'intervention ou d'action à mettre en place. Pour les producteurs désirant mettre en œuvre les actions proposées à court terme, un accompagnement individuel est assuré par un agronome du service agronomique de l'UPA.

Finalement, lorsque le propriétaire a pris connaissance du contenu du cahier, il décide de choisir une ou plusieurs pratiques agricoles à améliorer, puis il contacte l'UPA afin d'obtenir des conseils plus détaillés.

3. TRAVAUX DE VÉGÉTALISATION ET DE STABILISATION

Les résultats des contacts avec les propriétaires sont décrits par le biais des travaux réalisés chez les propriétaires dans les prochaines sections.

3.1. SUPERFICIE AMÉNAGÉE

Une superficie totale de 15 205 m² de bande végétale riveraine a été aménagée dans le cadre de ce projet d'amélioration de l'habitat des poissons à statut en 2024 et en 2025.

Les travaux de végétalisation furent effectués du printemps 2024 à l'automne 2025 sur la propriété de 12 propriétaires riverains. Durant l'année 2025, les superficies aménagées sont de 10 446 m². Ces superficies sont inférieures à celles visées dans l'entente, soit de 20 000 m². Toutefois, le GROBEC a compensé en effectuant plus de visites de conservation en 2025. En effet, sur les 10 ha visés, 63,11 ha ont été atteints.

Tableau 1. Superficie des sites végétalisés en 2025.

Numéro de lot	Superficie végétalisée (m ²)
6 133 766	1 043
6 133 274	1 138
3 294 224	514
6 133 226	498
3 081 295	859
3 166 683	112
3 176 537	595
3 539 363	5 713
3 294 418	1 137
6 084 568 et 6 180 995	87
6 084 568	1 587
3 294 350	238
6 180 259	192
6 084 132	201
6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 et 6 084 048	1 291
TOTAL	15 205

En 2025, l'équipe du GROBEC a réalisé l'entièreté des travaux de plantations et de stabilisation qui ont eu lieu chez les 8 propriétaires. Aucun soumissionnaire n'a été requis.

3.2. VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS

Au total, ce sont 1 755 plants, toute espèce confondue qui ont été plantés dans le cadre du projet, en 2025 (Tableau 2). Les essences plantées en plus grande quantité sont des arbustes. Il s'agit du saule à tête laineuse (*Salix eriocephala*) et du cornouiller stolonifère (*Cornus sericea*). À noter qu'il y a aussi environ 50 kg de semences de végétaux de bande riveraine qui ont été utilisés sous les tapis biodégradables et autour des aménagements réalisés. Environ 12 rouleaux de matelas biodégradables en fibre de noix de coco ont été installés au total.

Deux essences d'arbres ont également été plantées chez les différents propriétaires. Ces espèces d'arbres sont : l'érable à sucre (*Acer saccharum*) et le pin rouge (*Pinus resinosa*).

Tableau 2. Nombre d'essences plantées par sites par le GROBEC en 2025

ESPÈCES	Martin Tousigna	Mario St- Louis	François Germain	Marc Chrétien	Claude Cossette	Sandra Vachon	Diane Couture	Ferme Alsace Holstein	TOTAL
Cornouiller	0	275	45	0	45	45	45	315	770
Saule à tête laineuse	0	140	45	0	45	45	45	315	635
Érable à sucre	170	0	0	75	0	0	15	0	260
Pin rouge	0	0	0	75	0	0	15	0	90
TOTAL	170	415	90	150	90	90	120	630	1755

3.3. VÉGÉTALISATION ET STABILISATION

Les travaux de végétalisation et de stabilisation se sont déroulés chez un total de 8 propriétaires en 2025. Les détails de ces aménagements sont décrits dans les sections suivantes. Les changements et ajustements aux aménagements prévus sont aussi décrits.

3.3.1. Limites et difficultés rencontrées

Certains plans d'aménagement ont été modifiés en fonction des conditions observées sur la propriété.

En effet, une fois sur le terrain, certaines pentes très fortes (inclinaison de plus de 25%) se sont avérées trop importantes pour y effectuer un aménagement. Elles étaient jugées trop dangereuses. Ce genre de problématique a déjà été observé par le GROBEC lors de projets de stabilisation antérieurs, et donc il a été jugé qu'il était plus important de mettre des efforts à des sites dont la pérennité des aménagements était certaine.

Il y avait aussi une problématique concernant les propriétaires louant leur terre à des producteurs forfaitaires et les aménagements prévus. En effet, les aménagements prévus dans ces zones étaient considérés comme étant trop à risque. Les communications réduites entre le propriétaire et le locataire de la terre font en sorte que l'aménagement pourrait être fauché par mégarde. Puisque la pérennisation des aménagements n'était pas garantie. Le GROBEC a ciblé d'autres secteurs chez ces propriétaires.



Figure 1. Pente forte observée sur la propriété de Quentin Kelhetter de la ferme Alsace Holstein dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (2025).

3.3.2. Lot 3 294 350

L'aménagement a été réalisé en bordure du boisé mixte et en haut de pente, adjacent au cours d'eau intermittent sans nom qui se déverse dans la rivière Bécancour. Le site aménagé est d'une longueur d'environ 50 m et d'une superficie d'environ 238 m². Sur la carte suivante, les limites de la plantation sont indiquées en vert.

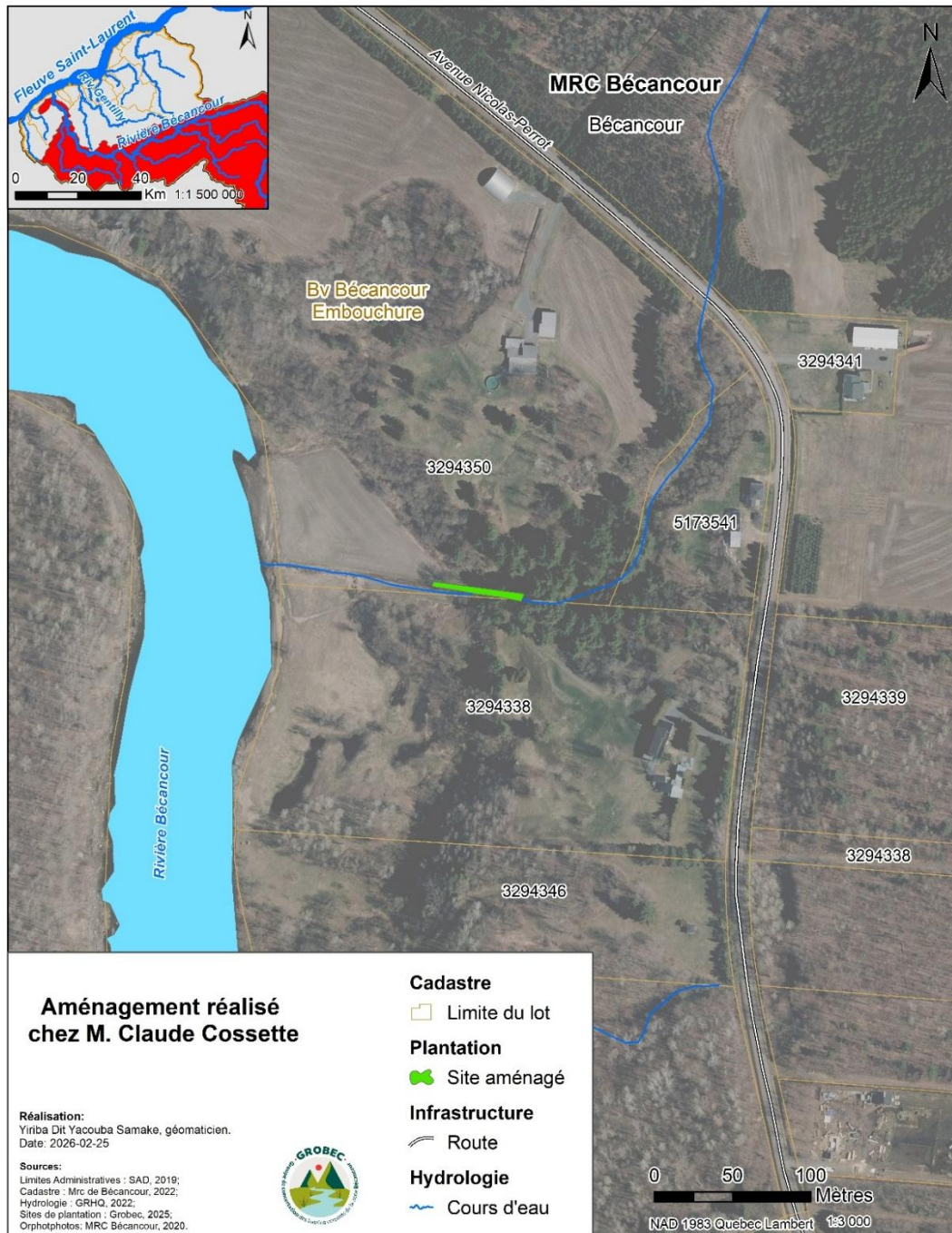


Figure 2. Emplacement de la plantation sur le lot 3 294 350 dans le bassin versant de la rivière Bécancour, dans la municipalité de Bécancour (2025).

L'aménagement est constitué d'une plantation d'arbustes sur un matelas de stabilisation. Celui-ci a été effectué à deux endroits où un foyer d'érosion a été observé. Les arbustes ont été plantés dans le matelas biodégradable et autour de celui-ci en laissant un espace d'au moins 15-30 cm entre chaque plant.

Au total, 90 arbustes de 2 espèces ont été plantés. Le nombre de plants par espèces d'arbustes utilisées dans l'aménagement est 45 cornouillers stolonifères (*Cornus sericea*) et 45 saules à tête laineuse (*Salix eriocephala*).

Sur le talus, qui était plus à nu, un mélange de graminées a été semé sur le sol où il y a une absence de végétaux et présence d'érosion, suivi de l'installation d'un matelas biodégradable pour stabiliser la rive, avant la plantation des végétaux. De plus, le sol à nu aux alentours a aussi été ensemencé au mélange de graminées afin de s'assurer que le sol à nu soit le plus possible végétalisé.



Figure 3. Photo de l'équipe du GROBEC lors des travaux sur le lot 3 294 350 dans le bassin de la rivière Bécancour dans la municipalité de Bécancour (2025).



Figure 4. Travaux de stabilisation et de plantation sur le lot 3 294 350 dans le bassin de la rivière Bécancour dans la municipalité de Bécancour (2025).

3.3.3. Lot 6 084 132

L'aménagement a été réalisé à deux endroits présentant des signes d'érosion le long de la Petite rivière du Chêne. Le site 1 est situé à l'est de la propriété dans la bande riveraine où l'érosion avait gravement déstabilisé la berge. Le site 1 s'étend sur environ 10 x 7 mètres du haut de la pente jusqu'au bord de l'eau, couvrant une superficie d'environ 68,59 m². Le site 2 est situé à l'ouest de la propriété en haut de la pente, et s'étend sur environ 20 mètres, couvrant une superficie d'environ 132 m².

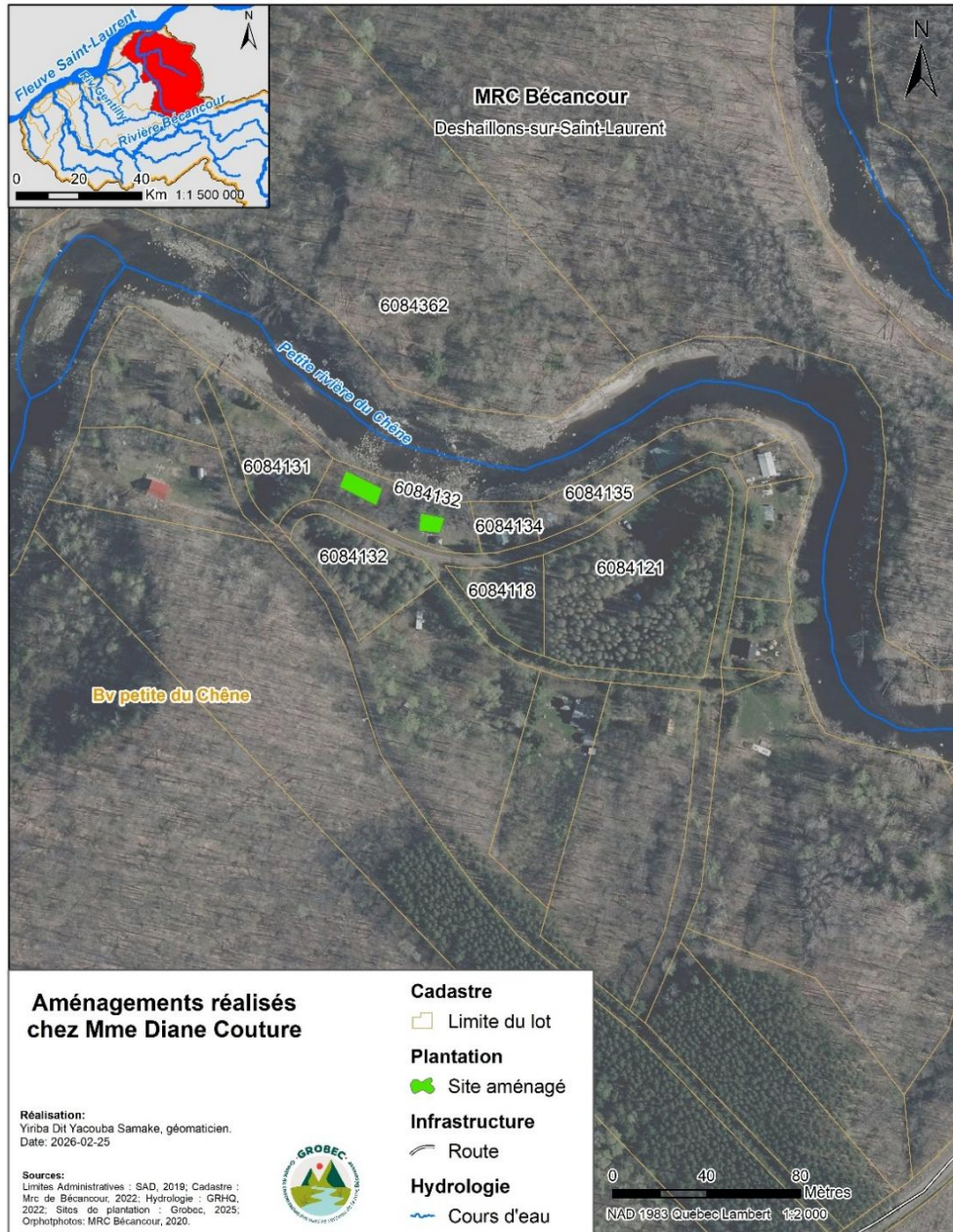


Figure 5. Emplacement des aménagements sur le lot 6 084 132 dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (2025).

Le 10 juillet 2025 au site 1, un mélange de graminées a été semé, suivi de l'installation d'un matelas biodégradable pour stabiliser le haut de talus. L'aménagement au site 1 est constitué d'une plantation d'arbres et d'arbustes. Un mélange d'arbustes a été planté en haut de la pente et dans la pente sur le matelas de stabilisation. La même chose a été effectuée au site 2 avec l'ajout de quelques arbres. Un surplus de végétaux a été planté sur un 3^e site convenu avec la propriétaire.

Au total, 30 arbres de 2 espèces et 90 arbustes de 2 espèces ont été plantés. Les espèces d'arbres plantés sont 15 érables à sucre (*Acer saccharum*) et 15 pins rouges (*Pinus resinosa*).

Au site 1, les travaux effectués sont la stabilisation du sol et la plantation d'une caisse mixte de 45 arbustes (cornouiller stolonifère et saule à tête laineuse. Au site 2, les travaux effectués sont la stabilisation du sol et la plantation d'une caisse mixte de 45 arbustes (cornouillers stolonifères, saules à tête laineuse ainsi que quelques pins rouges et érables à sucre.



Figure 6. Travaux de stabilisation et de plantation sur le deuxième site du lot 6 084 132 dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (2025).

3.3.4. Lot 6 180 259

L'aménagement a été réalisé à un endroit présentant des signes d'érosion le long de la Petite rivière du Chêne. Le site est situé au centre de la propriété dans la bande riveraine où l'érosion avait gravement déstabilisé la berge. Le site s'étend sur une superficie d'environ 192 m².

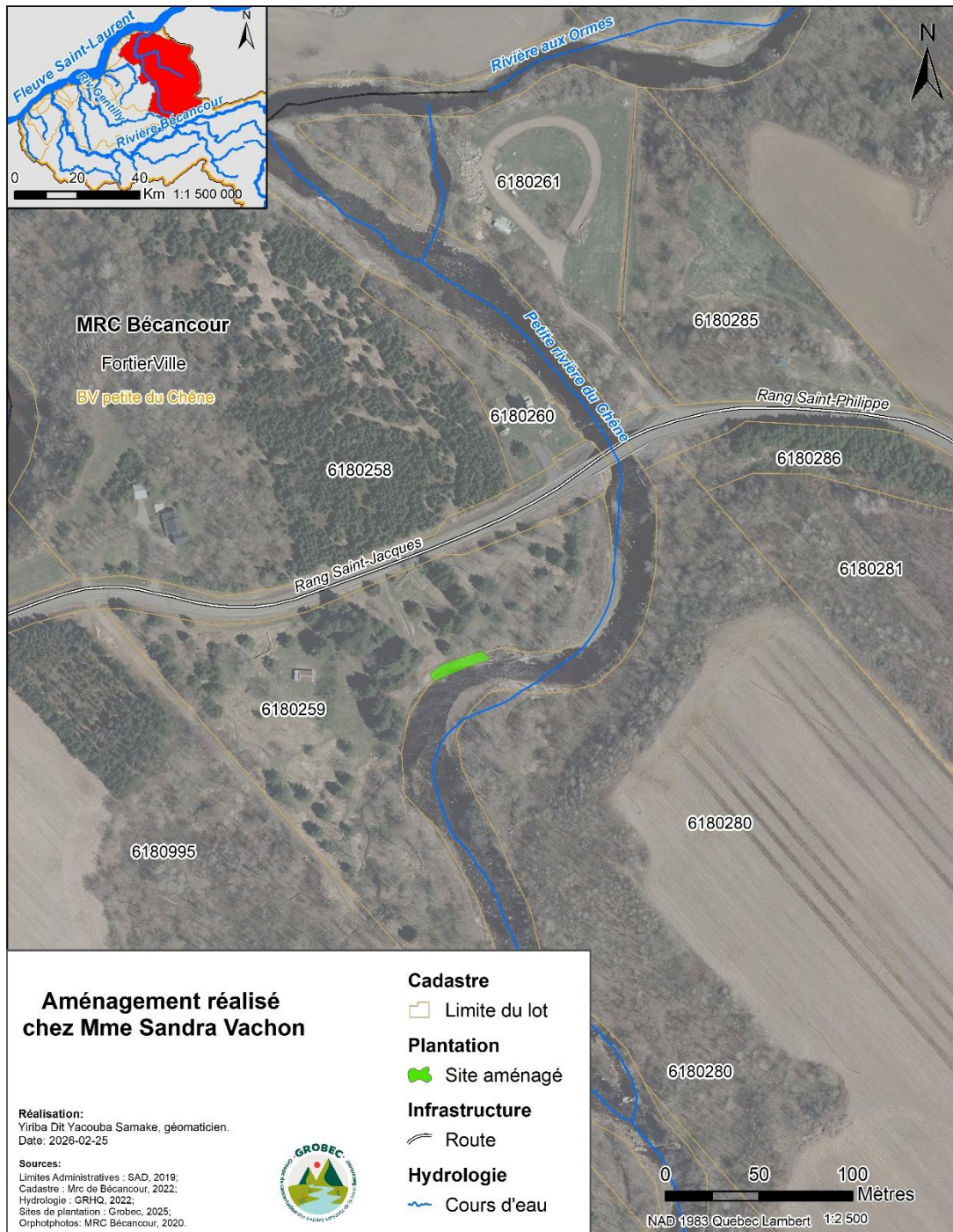


Figure 7. Emplacement de la plantation sur le lot 6 180 259 dans le bassin de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Fortierville (2025).

Dans un premier temps, des semences de plantes de bande riveraines sont semées à la volée sur le sol nu. L'aménagement se compose d'une plantation d'arbuste sur un tapis en fibres de noix de coco, qui sert à stabiliser le sol. Le matelas de stabilisation a ensuite été installé sur la zone d'érosion identifiée. Les arbustes ont été plantés autour et dans le

matelas de stabilisation à une distance d'environ 0,5 m les uns des autres. Au total, 90 arbustes de 2 espèces ont été plantés. Les espèces d'arbustes plantés sont des cornouillers stolonifères (*Cornus sericea*) et des saules à tête laineuse (*Salix eriocephala*).



Figure 8. Photo de l'équipe du GROBEC lors des travaux sur le lot 6 180 259 dans le bassin de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Fortierville (2025).



Figure 9. Travaux de stabilisation et de plantation sur le lot 6 180 259 dans le bassin de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Fortierville (2025).

3.3.5. Lot 3 539 363

Le premier site est situé dans la portion sud-est de la propriété. L'aménagement longe la rivière et s'étend vers la haie brise-vent. L'aménagement est composé d'érables à sucre distancés aux 4 à 20 m, couvrant une superficie totale de 3 870 m² (0,38 ha). Les autres sites se trouvant sur la propriété totalisent environ 1 842 m² (0,18 ha). Les aménagements sont d'une superficie totale de 5 713 m² (0,57 ha).

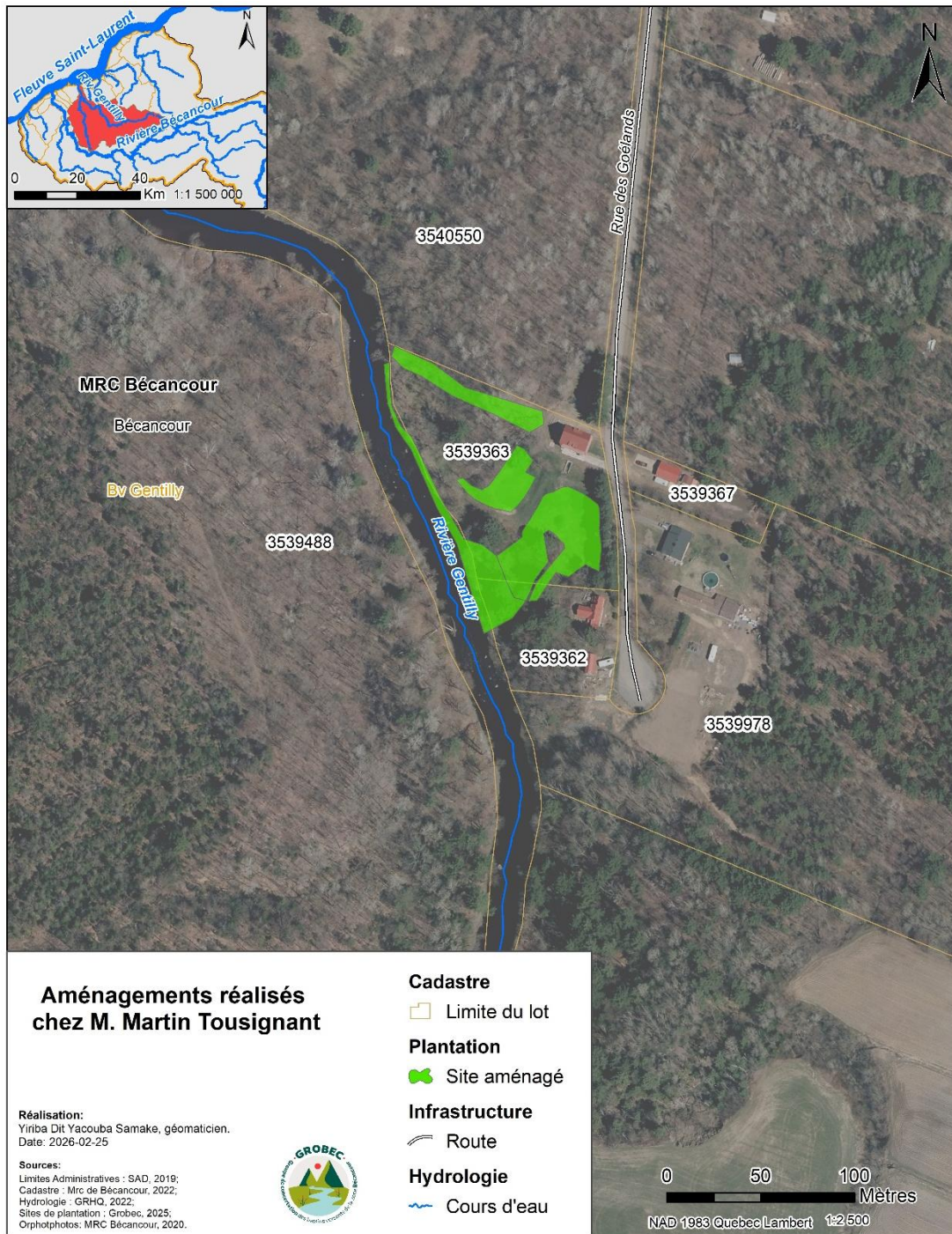


Figure 10. Emplacement des plantations sur le lot 3 539 363 dans le bassin versant de la rivière Gentilly, dans la municipalité de Bécancour (2025).

L'aménagement s'est déroulé sur 2 journées. Lors de la première journée le 27 mai 2025, les érables ont été plantés en pente à une distance d'environ 5m les uns des autres. Pour chaque arbre, un carré de carton a été placé autour de la tige pour limiter la croissance des autres végétaux, soit du gazon et d'autres graminées compétitives. Un protecteur a

également été installé à la base de chaque arbre afin de la protéger des rongeurs et des potentiels dommages liés à l'entretien du terrain. Lors de la deuxième journée le 12 juin 2025, des érables ont également été plantés à travers le boisé avec les cartons et les protecteurs. Au total, 170 érables à sucre (*Acer saccharum*) ont été plantés sur la propriété.



Figure 11. Photo de l'équipe du GROBEC lors de la plantation sur le lot 3 539 363 dans le bassin versant de la rivière Gentilly, dans la municipalité de Bécancour (2025).



Figure 12. Exemple d'érable à sucre avec un protecteur à rongeur et une paillette de carton dans l'aménagement du lot 3 539 363.

3.3.6. Lots 6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 et 6 084 048

L'aménagement a été réalisé à trois endroits présentant des signes d'érosion le long de la Petite rivière du Chêne. Le site 1 est situé au nord-ouest de la propriété dans la bande riveraine où l'érosion avait gravement déstabilisé la berge. Le site 1 s'étend sur une superficie d'environ 138 m². Le site 2 est situé au centre de la propriété en haut de la pente et s'étend sur une superficie d'environ 745 m². Le site 3 est situé à l'est de la propriété en milieu de pente et s'étend sur une superficie d'environ 244 m² (figure 14). Le site 4 (figure 15) couvre environ 164 m². Au total, le nombre d'aménagements réalisés couvre une superficie de 1 291 m² sur la propriété.

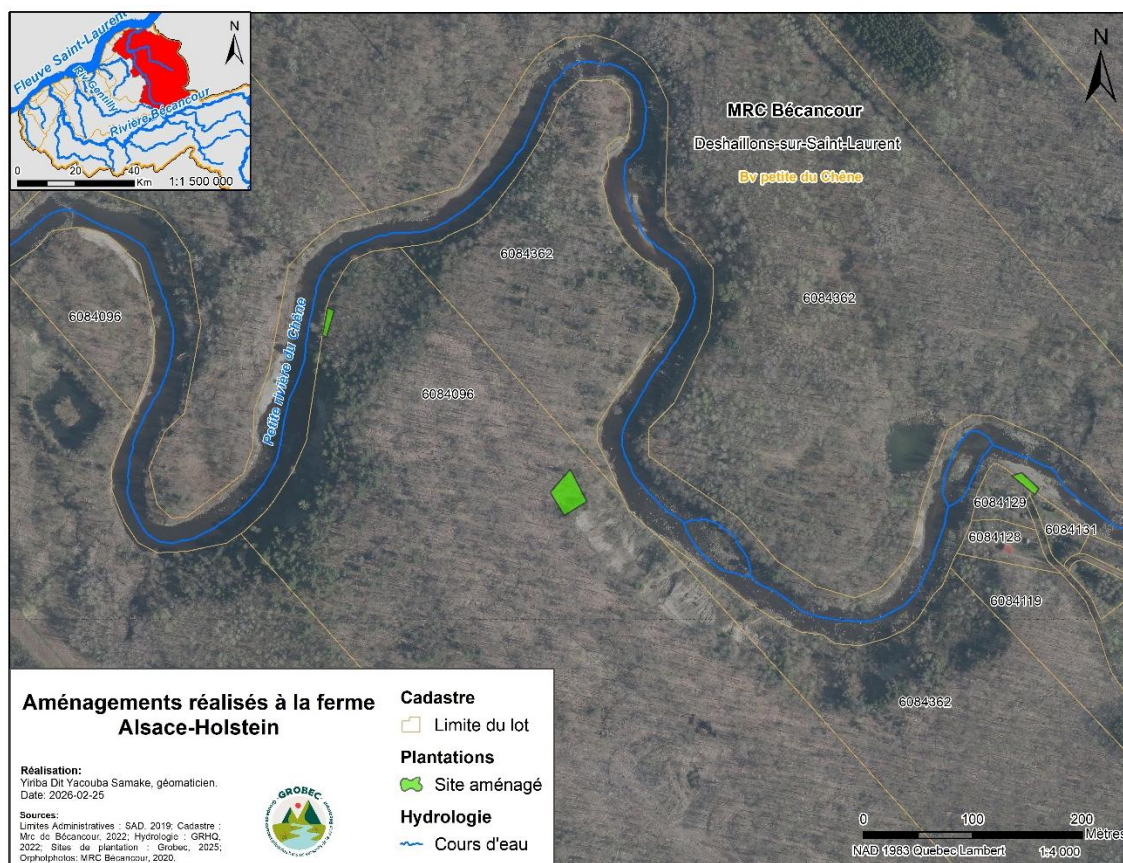


Figure 13. Emplacement des plantations sur les lots 6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent (2025).

Sur le sol à nu, un mélange de graminées a été semé sur le sol où il y a une absence de végétaux et présence d'érosion, suivi de l'installation d'un matelas biodégradable pour stabiliser la rive, avant la plantation des végétaux. Au total, 630 arbustes de 2 espèces ont été plantés. Les espèces d'arbustes plantés sont des cornouillers stolonifères (*Cornus sericea*) ainsi que des saules à tête laineuse (*Salix eriocephala*).

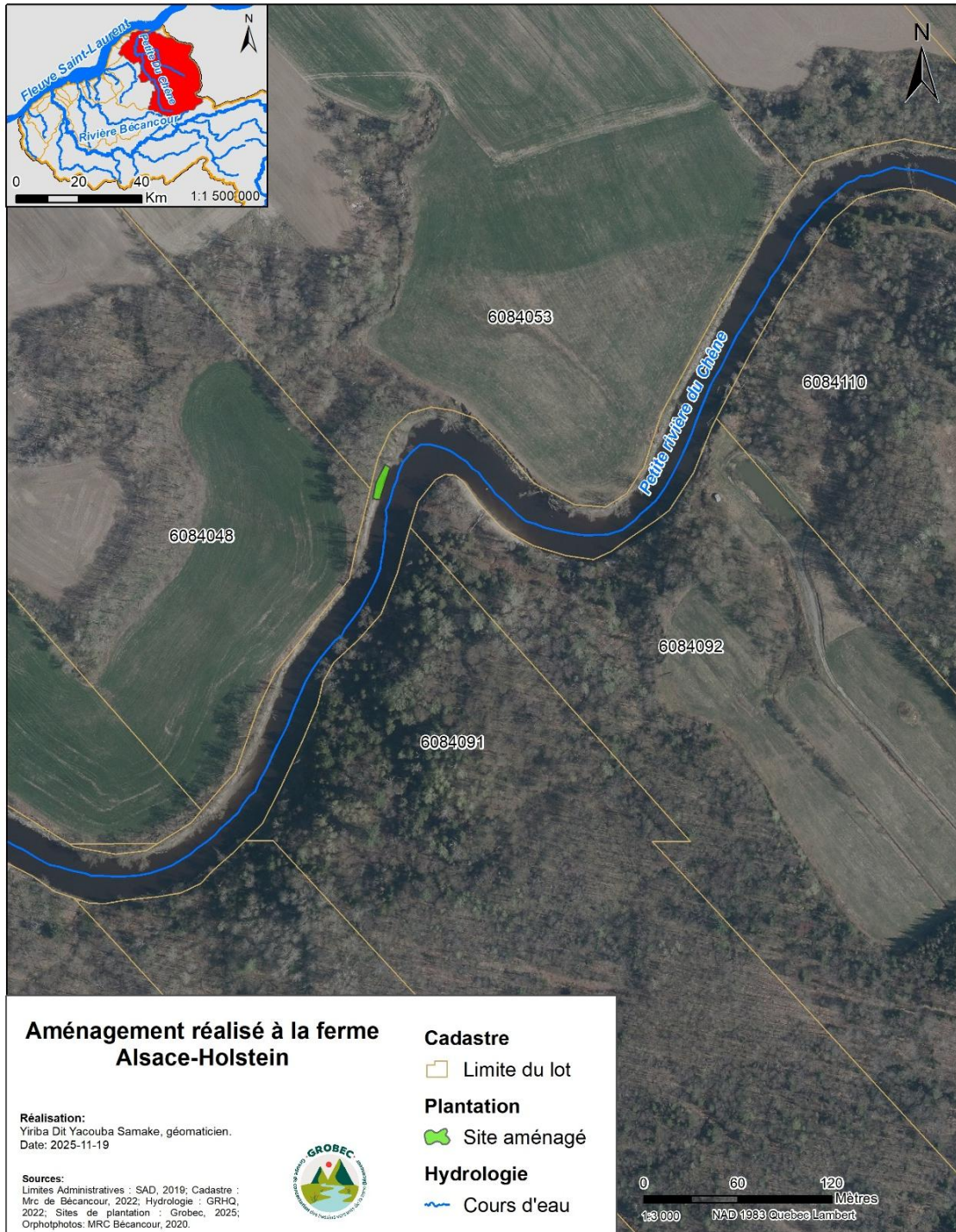


Figure 14. Emplacement des plantations sur le lot 6 084 048 dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschailions-sur-Saint-Laurent (2025).

En 2025, une stabilisation du sol, une plantation de 81 cornouillers stolonifères et 81 saules à tête laineuse se sont effectués au site 1. Au site 2, les travaux effectués sont la stabilisation du sol et la plantation de 111 cornouillers stolonifères et de 111 saules à tête laineuse. Au site 3, les travaux effectués sont la stabilisation du sol et la plantation de 45 cornouillers stolonifères et de 45 saules à tête laineuse. Au site 4, les travaux effectués sont la stabilisation du sol et la plantation 78 cornouillers stolonifères et 78 saules à tête laineuse.



Figure 15. Travaux de stabilisation et de plantation les lots 6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (2025).

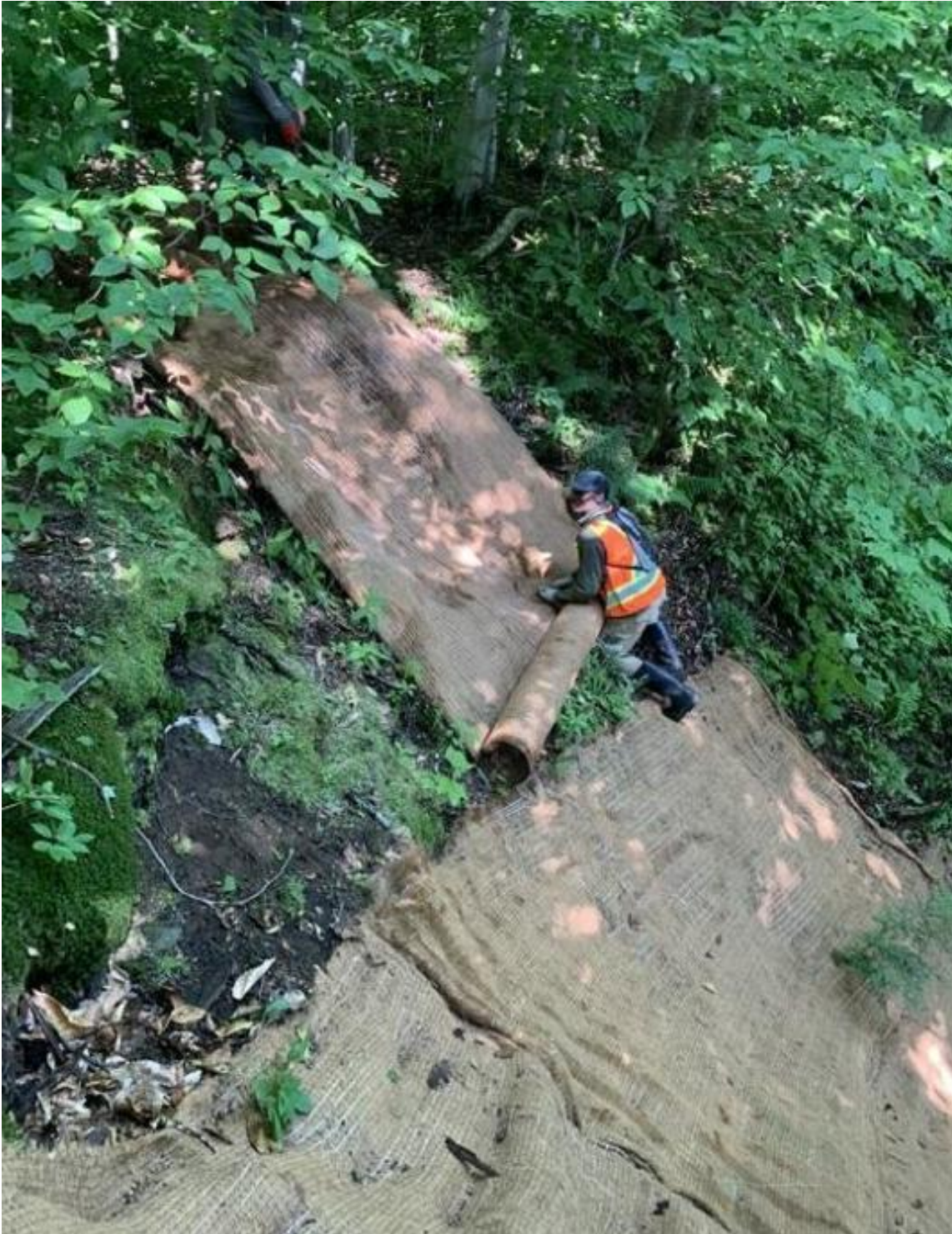


Figure 16. Travaux de stabilisation et de plantation sur les lots 6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (2025).

De plus, des semences ont été épandues à la volée à chaque endroit où le sol était à nu, incluant sous les matelas de stabilisation.

3.3.7. Lot 6 180 995

Situé au bord de la Petite rivière du Chêne, le lot 6 180 995 se trouve dans la municipalité de Fortierville.

L'aménagement a été réalisé sur deux sites en bordure du boisé mixte et de la Petite rivière du Chêne. L'aménagement a été effectué à deux endroits sur la propriété où la présence d'érosion a été observée. Le premier site aménagé à l'ouest est d'une superficie d'environ 53 m² et le deuxième à l'est d'environ 34 m². Sur la carte suivante, les limites de la plantation sont indiquées en vert.

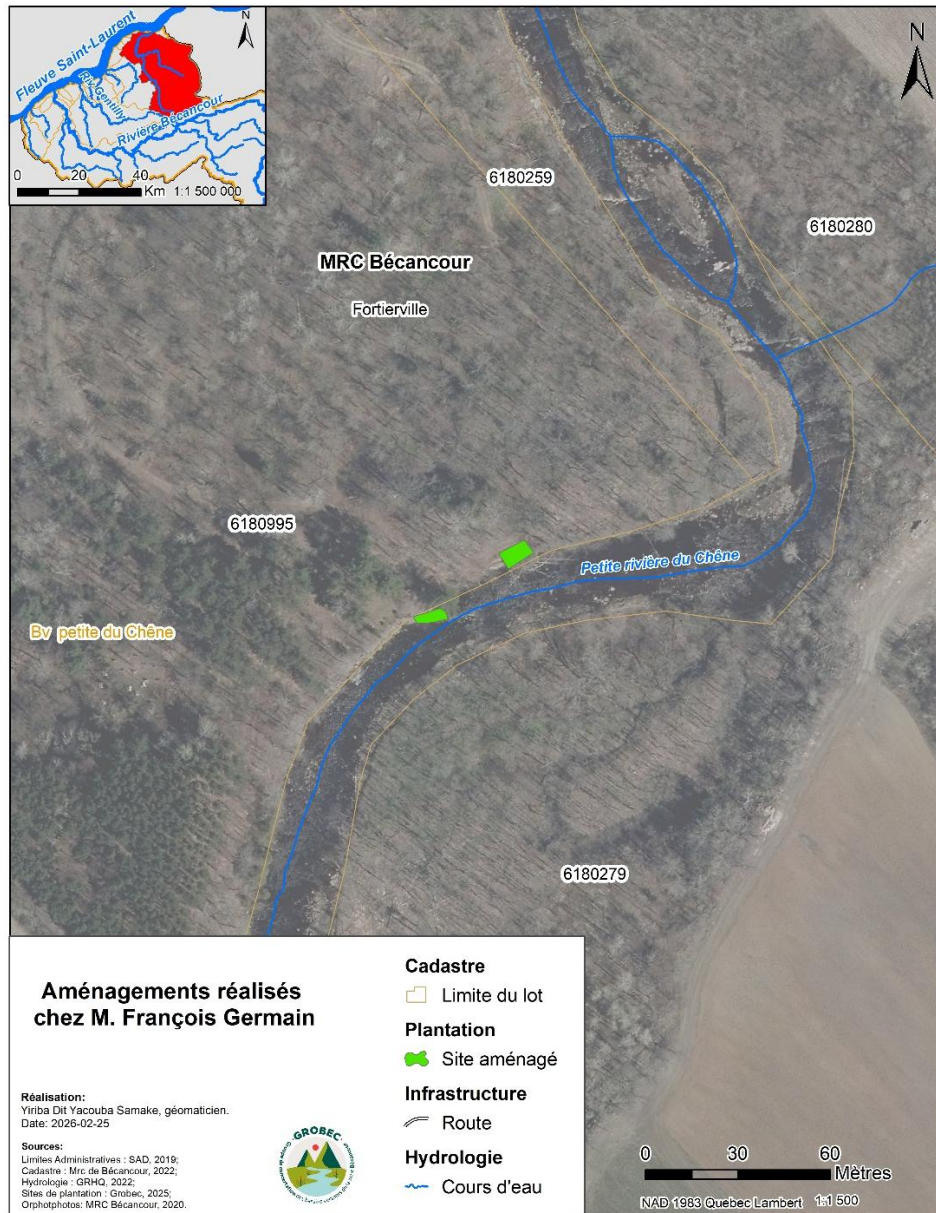


Figure 17. Emplacement des plantations sur le lot 6 180 995 dans le bassin de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Fortierville (2025).

L'aménagement est constitué d'une plantation d'arbustes sur un matelas de stabilisation. Celui-ci a été effectué à deux endroits où un foyer d'érosion a été observé. Les arbustes ont été plantés dans le matelas biodégradable et autour de celui-ci en laissant un espace d'au moins 15-30 cm entre chaque plant. À ces sites, les végétaux sont plantés de façon plus dense pour permettre l'établissement d'un réseau de systèmes racinaires très dense.

Au total, 90 arbustes de 2 espèces ont été plantés. Le nombre de plants par espèces d'arbustes utilisées dans l'aménagement est de 45 cornouillers stolonifères (*Cornus sericea*) et de 45 saules à tête laineuse (*Salix eriocephala*).

Sur le talus qui était à nu, un mélange de graminées a été semé sur le sol et où il y avait une présence d'érosion. Ensuite, le suivi de l'installation d'un matelas biodégradable pour stabiliser la rive a été installé, puis la plantation des végétaux a été réalisée. De plus, le sol à nu aux alentours a aussi été ensemencé au mélange de graminées afin de s'assurer que le sol à nu soit le plus possible végétalisé.



Figure 18. Photos des travaux sur le lot 6 180 995 dans le bassin de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Fortierville (2025).



Figure 19. Travaux de stabilisation le lot 6 180 995 dans le bassin de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Fortierville (2025).

3.3.8. Lot 3 294 418

Situé près de la rivière Gentilly Sud-Ouest, le lot 3 294 418 se trouve dans la municipalité de Bécancour.

L'aménagement a été réalisé le long d'un cours d'eau qui s'écoule dans la rivière Gentilly Sud-Ouest en bordure du champ agricole au nord-ouest de la propriété. L'aménagement est situé dans la bande riveraine présentant des signes d'érosion, d'une longueur de 136 m et couvrant une superficie d'environ 1 137 m². Sur la carte suivante, les limites de la plantation et de la stabilisation sont indiquées en vert.



Figure 20. Emplacement de la plantation sur le lot 3 294 418 dans le bassin de la rivière Gentilly, dans la municipalité de Bécancour (2025).

L'aménagement est constitué d'une plantation d'arbustes sur un matelas de stabilisation. LA stabilisation a été effectuée tout le long de la berge du cours d'eau à l'endroit indiqué à la figure ci-dessus. Les arbustes ont été plantés en quinconce en 2 rangées à travers le

matelas biodégradable et autour de celui-ci en laissant un espace d'au moins 15-30 cm entre chaque plant.

Au total, 415 arbustes de 2 espèces ont été plantés. Le nombre de plants par espèces d'arbustes utilisées dans l'aménagement est de 275 cornouillers stolonifères (*Cornus sericea*) et de 140 saules à tête laineuse (*Salix eriocephala*).

Sur le talus, qui était plus à nu, un mélange de graminées a été semé sur le sol où il y a une absence de végétaux et présence d'érosion, suivi de l'installation d'un matelas biodégradable pour stabiliser la rive, avant la plantation des végétaux. De plus, le sol à nu aux alentours a aussi été ensemencé au mélange de graminées afin de s'assurer que le sol à nu soit le plus possible végétalisé.



Figure 21. Travaux de stabilisation et de plantation sur le lot 3 294 418 dans le bassin de la rivière Gentilly, dans la municipalité de Bécancour (2025).



Figure 22. Travaux de stabilisation et de plantation le lot 3 294 418 dans le bassin de la rivière Gentilly, dans la municipalité de Bécancour (2025).

3.3.9. Lot 6 084 568

Le site est situé dans la municipalité de Deshaillons-sur-Saint-Laurent et est traversé par le ruisseau l'Espérance, un affluent de la Petite rivière du Chêne.

L'aménagement a été réalisé en haut et mi-pente du ruisseau l'Espérance dans le boisé mixte. L'aménagement a été réalisé dans deux zones sujettes à l'érosion avec une pente abrupte, d'une superficie d'environ 1 112 m² et 475 m² respectivement. Sur la carte suivante, les limites de la plantation sont indiquées en vert. Au total, 1 587 m² ont été aménagés.

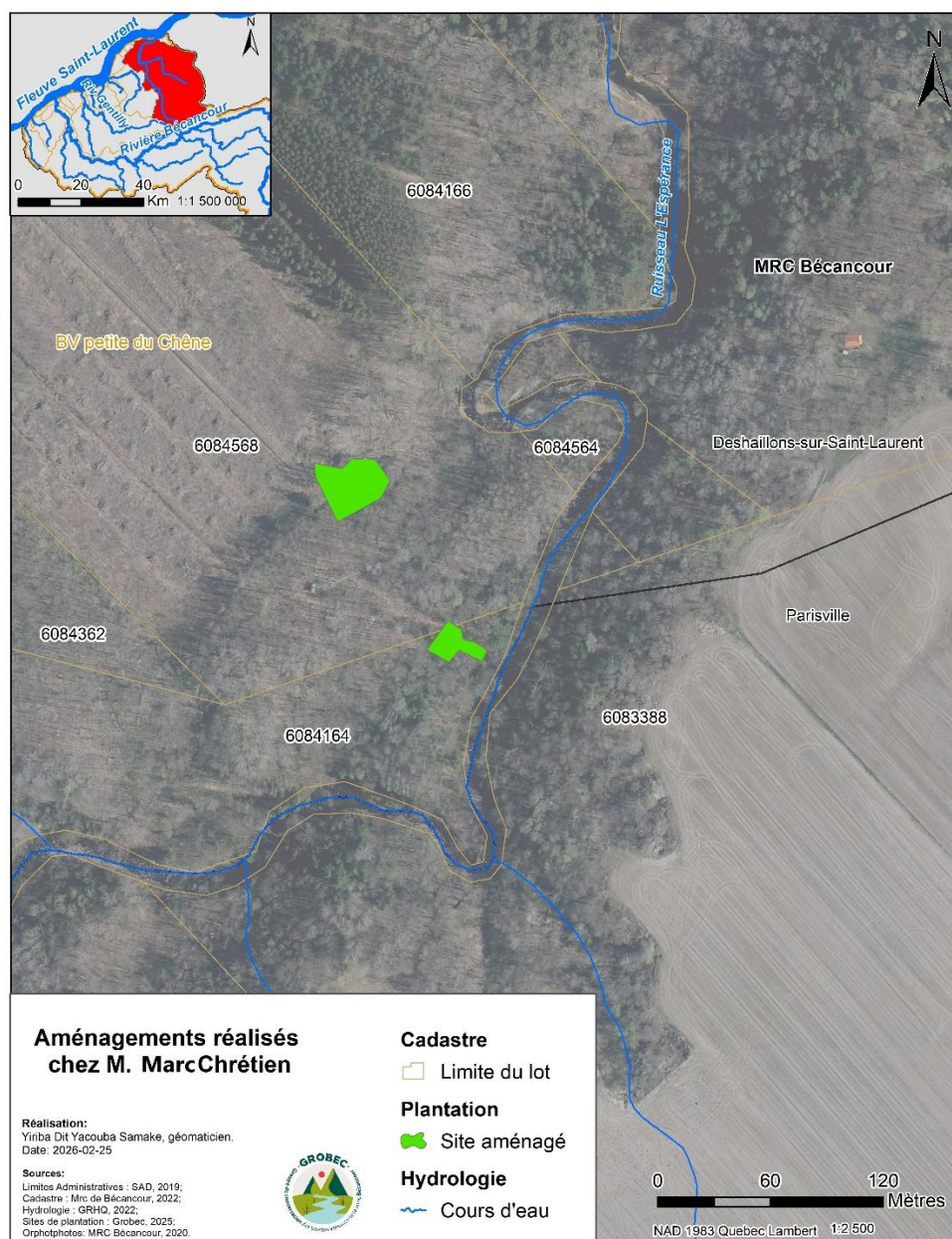


Figure 23. Emplacement de la plantation sur le lot 6 084 568 dans le bassin de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (2025).

L'aménagement est constitué d'une plantation d'arbres à deux endroits où un foyer d'érosion a été observé. Les arbres ont été plantés directement dans le sol et en laissant un espace d'au moins 1-1,5 m entre chaque plant. Ensuite, les pentes ont été stabilisées avec des morceaux de tapis en fibre de noix de coco. Le reste des arbres a été éparpillé dans les pentes afin d'accélérer la régénération du sous-couvert à des intervalles plus grands, parfois atteignant les 20 mètres. Ce plus grand intervalle est effectué afin de cibler les foyers d'érosion dispersés sur la propriété.

Au total, 150 arbres de 2 espèces ont été plantés. Le nombre de plants par espèces d'arbustes utilisées dans l'aménagement est de 75 érables à sucre (*Acer Saccharum*) et de 75 pins rouges (*Pinus resinosa*).



Figure 24. Plantation sur le lot 6 084 568 dans le bassin de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (2025).



Figure 25. Plantation le lot 6 084 568 dans le bassin de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (2025).

3.4. VOLET CONSERVATION

La conservation de ces milieux est bénéfique pour le maintien d'une bonne qualité d'habitat pour les espèces de poissons à statut précaire visé par le projet. Puisque les milieux conservés incluent une large bande riveraine, l'habitat riverain des poissons à statut s'en trouvera ainsi mieux préservé à terme.

En 2025, les propriétaires intéressés par la conservation de leurs terres ont été contactés et les visites des sites d'intérêt ont été effectuées. Une entente a également été signée avec les propriétaires une fois leur participation au projet confirmée. La liste des propriétaires participants se trouve dans le tableau ci-dessous. Deux désistements ont eu lieu en 2025.

Tableau 3. Liste des propriétaires participants et des lots associés pour la conservation des milieux naturels d'intérêts ainsi que la superficie conservée (ha).

Lots	Superficie conservée (ha)
6 084 568 et 6 180 995	11,40
6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 et 6 084 048	19,90
3 539 363	0,65
3 294 350	0,17
6 084 132	0,10
6 180 259	2,59
6 084 568	5,50
5 652 848	2,00
2 944 283	0,80
6 083 712 et 6 083 841	20,00
Total	63,11

Au total, 10 propriétaires ont accepté de participer à la conservation volontaire sur leur terre (tableau 3).

Les propriétaires des lots 6 084 568, 6 180 995, 6 084 593, 6 084 095, 6 084 096, 6 084 048 6 084 568, 6 083 712 et 6 083 841 effectuaient déjà des activités mineures sur leurs terres, comme la chasse au petit gibier ou au cerf de Virginie. Étant donné que la conservation volontaire permet la réalisation d'activités durables, l'entente entre le GROBEC et les propriétaires ne les empêchent pas d'effectuer ces activités.

Lors des caractérisations, aucun milieux humides dégradés n'a été observé. Au contraire, les milieux humides riverains observés étaient souvent parsemés ou même dominés par la matteucie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*). La présence même de cette espèce sensible à la compaction et à la récolte démontrait le respect des zones humides

sur les terrains caractérisés. Ainsi, aucun plan de restauration des milieux humides et hydriques n'a été réalisé.

La description des caractérisations réalisées à la fois en géomatique et sur le terrain est décrite pour chacun des propriétaires dans les sections suivantes.

3.4.1. Lot 6 180 995

Plus de la moitié de la propriété de M. Germain est occupée par des boisés mixtes. Ceux-ci entourent le cours d'eau qui longe la propriété. Le premier boisé mixte identifié au lot en haut de la route sur la propriété est composé majoritairement d'érables rouges, d'érables à sucre et de pins rouges. Il couvre environ 1,1 ha. Le deuxième boisé mixte situé en bas de la route de la propriété est constitué en majorité d'érables rouges, d'érables à sucre et de pins rouges. Il couvre environ 10,3 ha du lot (figure 27).



Figure 26. Milieux naturels identifiés sur le lot 6 180 995 dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschailions-sur-Saint-Laurent (2025).

De plus, une grande colonie de matteucie fougère-à-l'autruche, une espèce considérée vulnérable à la récolte au Québec, a été observée dans le deuxième boisé.

Le propriétaire et ses proches font la chasse au cerf de Virginie sur leur lot, ce qui explique leur volonté de conserver ce dernier. La liste des espèces observées sur cette propriété peut être consultée à l'Annexe 1.



Figure 27. Colonie de Matteucie fougère-à-l'autruche et peuplement arborescent d'érables rouge sur le lot 6 180 995.



Figure 28. Matteucie fougère-à-l'autruche sur le lot 6 180 995.

3.4.2. Lot 3 294 350

Plus de la moitié de la propriété est occupée par des boisés mixtes. Le premier boisé mixte identifié à l'ouest sur la propriété est composé d'un peuplement de pin rouge, d'un peuplement d'érable rouge, de peuplier et de pin blanc. Il couvre environ 10,6 ha du lot. Le deuxième boisé mixte situé au bas de la propriété est constitué en majorité d'érable rouge, de pin blanc et d'un mélange de peupliers et de bouleau jaune. Il couvre environ 2,0 ha du lot. Un milieu humide riverain est retrouvé sur une largeur d'environ 10 m dans le bas de la propriété (figure 30).

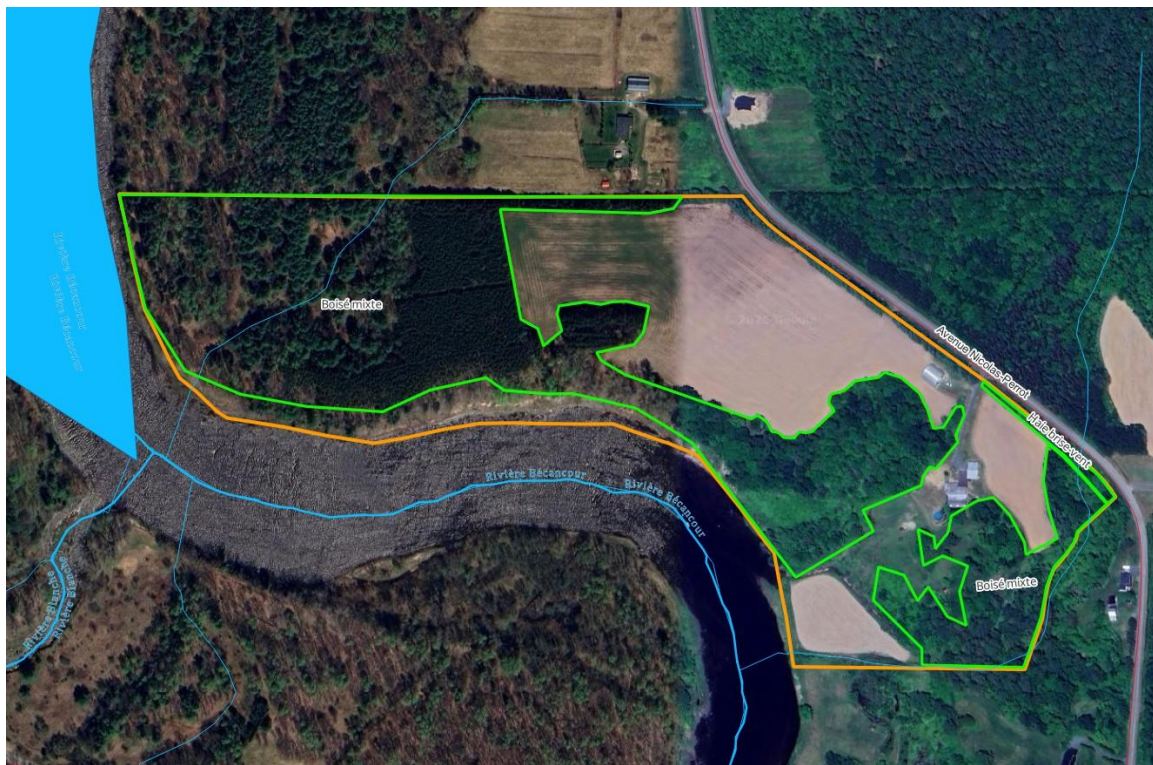


Figure 29. Milieux naturels identifiés sur le lot 3 294 350 dans le bassin versant de la rivière Bécancour, dans la municipalité de Bécancour (2025).

La haie brise-vent se situe juste à l'entrée de la propriété, en bordure de l'avenue Nicolas-Perrot. Elle est composée de majoritairement d'épinette blanche mature et de pin gris mature avec un tapis de maïanthème du Canada dans le sous-couvert. Elle est d'une longueur de 150 m et d'une superficie de 1 750 m² (0,17 ha). Seule la haie brise-vent est assujettie à la conservation volontaire. La liste des espèces observées sur cette propriété peut être consultée à l'Annexe 2.

Le GROBEC a aussi noté une présence marquée de grenouille verte et de cerf de Virginie sur cette propriété. Le GROBEC a mentionné la présence du roseau commun (*Phragmites australis*) au propriétaire.

3.4.3. Lot 3 294 418

Les bandes riveraines arborescentes d'une largeur de 50 à 20 mètres s'étendent sur une partie de la propriété, le long d'un petit cours d'eau qui s'écoule dans la rivière Gentilly Sud-Ouest, sur environ 250 m. La végétation des deux bandes riveraines consiste en un mélange d'arbustes et d'arbres dont de frêne noir, d'érable argenté et des saules arbustifs. Les bandes riveraines couvrent environ 0,9 ha et 1,1 ha respectivement sur le lot. Autour des rives des cours d'eau, des milieux humides riverains d'environ 3 mètres de large ont été recensés. De plus, un boisé mixte d'une superficie de 0,36 ha se situe au nord-est sur la propriété et est composé en grande partie d'épinette blanche et de quelques feuillus. Le deuxième boisé mixte qui traverse une petite partie du lot, situé à l'extrémité sud-ouest du lot, est d'une superficie de 600 m² et consiste en une forte présence de frêne noir et d'érable argenté (figure 31).



Figure 30. Milieux naturels identifiés sur le lot 3 294 418 dans le bassin versant de la rivière Gentilly, dans la municipalité de Bécancour (2025).

De plus, un boisé mixte d'une superficie de 0,4 ha (0,9 acre) se situe au nord-est sur la propriété et est composé en grande partie d'épinette blanche et de quelques feuillus. Le deuxième boisé mixte qui traverse une petite partie du lot, situé à l'extrémité sud-ouest, est d'une superficie de 0,1 ha et consiste en une forte présence de frênes noirs, parfois

malades, et d'érables argentés. Seules les bandes riveraines sont assujetties à la conservation volontaire. La liste des espèces observées sur cette propriété peut être consultée à l'Annexe 3.

3.4.4. Lot 2 944 283

La bande riveraine arborescente se situe au-dessus de la route traversant la propriété, en bordure du lac Saint-Paul. Le reste du lot est constitué principalement de terres agricoles. La bande riveraine sur la propriété est composée majoritairement d'érable argenté et de frênes noirs, deux espèces qui tolèrent bien les inondations et les milieux humides. Dans le sous-couvert végétal, les espèces principalement observées sont l'onoclée sensible et un mélange de diverses graminées. La bande riveraine arborescente représente environ 0,8 ha de la propriété. Le boisé mixte est situé à l'extrémité sud-est de la propriété. Il est composé majoritairement d'érables rouges, d'érables à sucre et de pruche du Canada (figure 32). Il couvre environ 0,6 ha de la propriété. La liste des espèces observées sur cette propriété peut être consultée à l'Annexe 4.



Figure 31. Milieux naturels identifiés sur le lot 2 944 283 dans le bassin versant de la rivière Bécancour, dans la municipalité de Bécancour (2025).

Considérant les espèces facultatives et obligatoires des milieux humides retrouvées à proximité, la bande riveraine arborescente est aussi un marécage arborescent. Il y avait une présence marquée de grenouilles léopard sur cette propriété. Des traces de raton laveur ont aussi été observées.

M. Bergeron a mentionné vouloir un aménagement durant la saison 2026 sur sa propriété. Il s'agirait de replanter des plants de canneberges près du chemin menant à un accès au lac Saint-Paul.

3.4.5. Lot 6 084 568

Le boisé mixte occupe l'entièreté de la propriété. Une coupe forestière a été effectuée dans le passé dans la partie supérieure du boisé mixte qui est d'une superficie d'environ 7,5 ha. Selon le propriétaire, la coupe forestière réalisée sur sa propriété date d'environ une vingtaine d'années avant qu'il devienne propriétaire du lot. Le peuplement en régénération explique la présence marquée d'espèces pionnières, comme le peuplier, l'épinette blanche, différentes espèces d'arbustes dont le saule arbustif et plusieurs plantes à fleurs (figure 33).



Figure 32. Milieux naturels identifiés sur le lot 6 084 568 dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (2025).

Le deuxième boisé mixte situé au sud de la propriété est constitué en un mélange d'érable rouge, d'érable à sucre, de peupliers et d'épinette blanche. Il couvre environ 5,5 ha du lot. De plus, plusieurs petites colonies de matteucie fougère-à-l'autruche, une espèce désignée vulnérable à la récolte au Québec, ont été observées à plusieurs endroits sur la propriété. Seul ce boisé est assujéti à la conservation volontaire. La liste des espèces observées sur cette propriété peut être consultée à l'Annexe 5.



Figure 33. Hêtre à grandes feuilles observé sur le lot 6 084 568 (2025).

3.4.6. Lots 6 083 712 et 6 083 841

Le boisé mixte occupe une grande partie de la propriété et s'étend sur presque 2 km sur le lot. Le boisé mixte est composé majoritairement de hêtres à grandes feuilles, d'érables rouges, d'érables à sucre, et de sapins baumiers. Deux colonies de matteucie fougère-à-l'autruche, une espèce considérée vulnérable à la récolte au Québec, ont été observées sur la propriété et sont identifiées sur la carte ci-dessous (figure 35).

Dans le sous-couvert végétal, les espèces principalement observées sont l'if du Canada, le maïanthème du Canada, la viorne bois-d'original. Le boisé couvre environ 20,0 ha du lot. La liste des espèces observées sur cette propriété peut être consultée à l'Annexe 6.

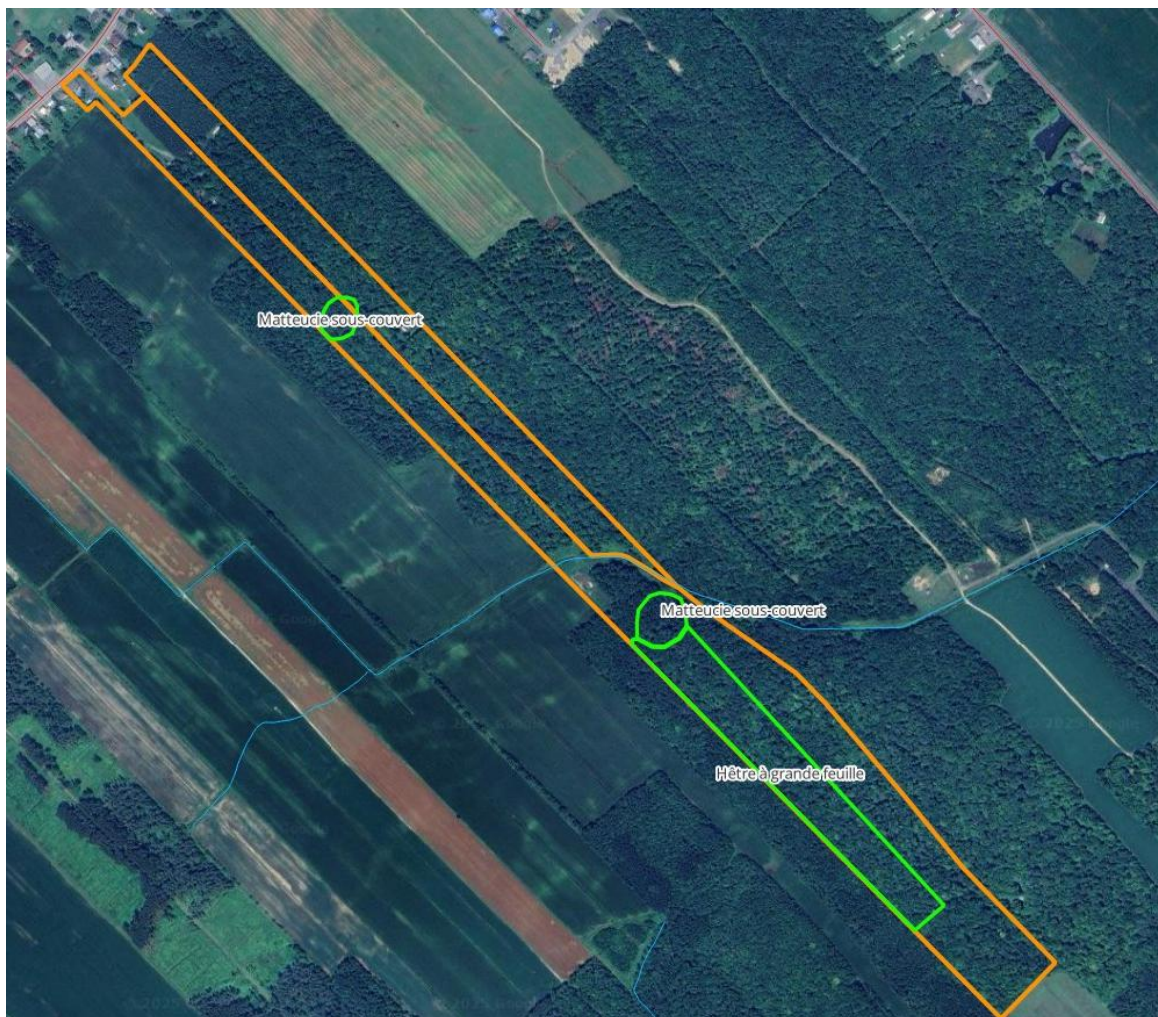


Figure 34. Milieux naturels identifiés sur les lots 6 083 712 et 6 083 841 dans le bassin versant de la rivière Bécancour, dans la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent (2025).

Une érablière à sucre occupe la partie du lot située près de la route. Le propriétaire tient à exploiter son érablière, donc il conserve ce peuplement mature d'érables à sucre (figure

36). Ce peuplement est donc tout de même utile à la conservation des milieux naturels favorisant une meilleure qualité d'eau dans les cours d'eau environnants. Toutefois, il est à noter qu'elle n'est pas assujettie à la conservation volontaire, car le propriétaire a mentionné y faire des entretiens. Seul le boisé de hêtre à grande feuille (20,0 ha) est assujettie à la conservation volontaire.



Figure 35. Érablière à sucre présente sur les lots 6 083 712 et 6 083 841 (2025).

Sur la propriété, des signes de présence de cerfs de Virginie ont été observés. De plus, des plumes de dindon sauvage ont été observées, révélant leur présence dans les parties boisées.



Figure 36. Pruche du Canada mature et en régénération observé sur les lots 6 083 712 et 6 083 841 (2025).

3.4.7. Lot 6 084 132

La bande riveraine de 18 mètres de large s'étend sur environ 63 m à la rive sud du cours d'eau sur la propriété. La totalité de cette bande riveraine consiste en un mélange d'arbres, d'arbustes, de plantes à fleurs et de graminées. Elle couvre environ 0,1 ha. Cette bande riveraine sert également de haie brise-vent. Seule cette bande est assujettie à la conservation volontaire (figure 38).



Figure 37. Milieux naturels identifiés sur le lot 6 084 132 dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (2025).

Concernant le boisé mixte, la superficie totale couvre environ 0,15 ha. Les espèces identifiées sur la propriété sont de la pruche, des tilleuls, des noisetiers à long bec, des érables à épis, des saules arborescents, des saules quelconques arbustifs, des aulnes rugueux (en bas de pente, près de la rivière), des cornouillers stolonifères, de la verge d'or

du Canada, de l'onoclee sensible et du tussilage. La matteucie fougère-à-l'autruche d'Amérique, une espèce à statut vulnérable à la récolte au Québec, a également été recensée. La liste des espèces observées sur cette propriété peut être consultée à l'Annexe 7.



Figure 38. Noisetier à long bec observé sur le lot 6 084 132 (2025).

3.4.8. Lot 6 180 259

La bande riveraine s'étend sur 510 mètres de long vers le sud-ouest du cours d'eau sur la propriété. La totalité de cette bande riveraine consiste en un mélange d'arbres, d'arbustes, de plantes à fleurs et de graminées. La bande riveraine existante varie entre 15 à 70 mètres de large. Cette bande riveraine sert également de haie brise-vent (figure 40). La superficie du boisé mixte couvre 2,59 ha. Les espèces majoritairement identifiées sur la propriété sont des érables rouges, érable à sucre, du pin rouge ainsi que de la verge d'or. La liste des espèces observées sur cette propriété peut être consultée à l'Annexe 8.

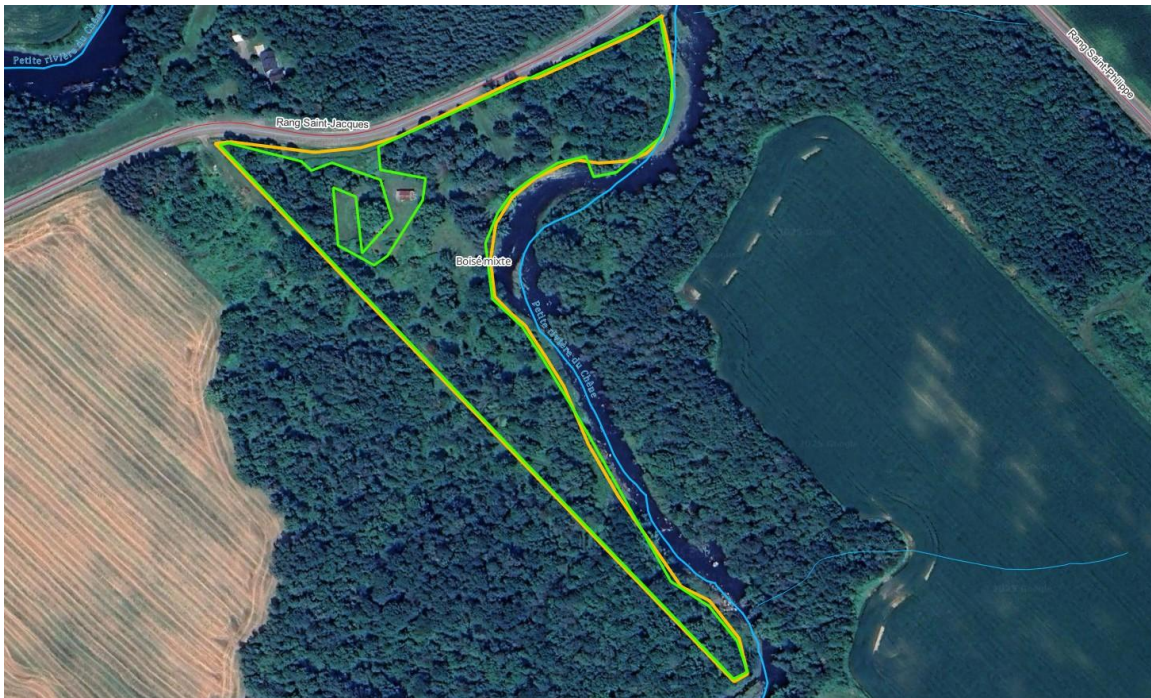


Figure 39. Milieux naturels identifiés sur le lot 6 180 259 dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Fortierville (2025).



Figure 40. Trille rouge observée sur le lot 6 180 259 à l'automne 2025.

3.4.9. Lot 3 539 363

Le boisé feuillu représente une superficie d'environ 1,3 ha (figure 42). Ce boisé consiste en un mélange d'arbres, d'arbustes, de plantes à fleurs et de graminées. Le boisé agit aussi comme une bande riveraine arborescente. Les principales espèces identifiées sur la propriété sont des érables rouges, érables à sucre et sumac vinaigrier. De la matteuccie fougère-à-l'autruche, espèce vulnérable à la récolte au Québec, a également été recensée sur la propriété. La liste des espèces observées sur cette propriété peut être consultée à l'Annexe 9.



Figure 41. Milieux naturels identifiés sur le lot 3 539 363 dans le bassin versant de la rivière Gentilly, dans la municipalité Bécancour (2025).



Figure 42. Érable rouge observé sur le lot 3 539 363 (2025).

3.4.10. Lots 6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 et 6 084 048

La bande riveraine totale des deux lots s'étend sur environ 2,4 km à la rive sud-est du cours d'eau sur la propriété. La totalité de cette bande riveraine consiste en un mélange d'arbres, d'arbustes, de plantes à fleurs et de graminées. Les boisés mixtes couvrent une superficie totale de 95,8 ha. Les boisés feuillus quant à eux représentent une superficie totale de 2,0 ha (figures 44 et 45).



Figure 43. Boisé mixte présenté dans le bas de la propriété près du fleuve sur la propriété dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (2025).

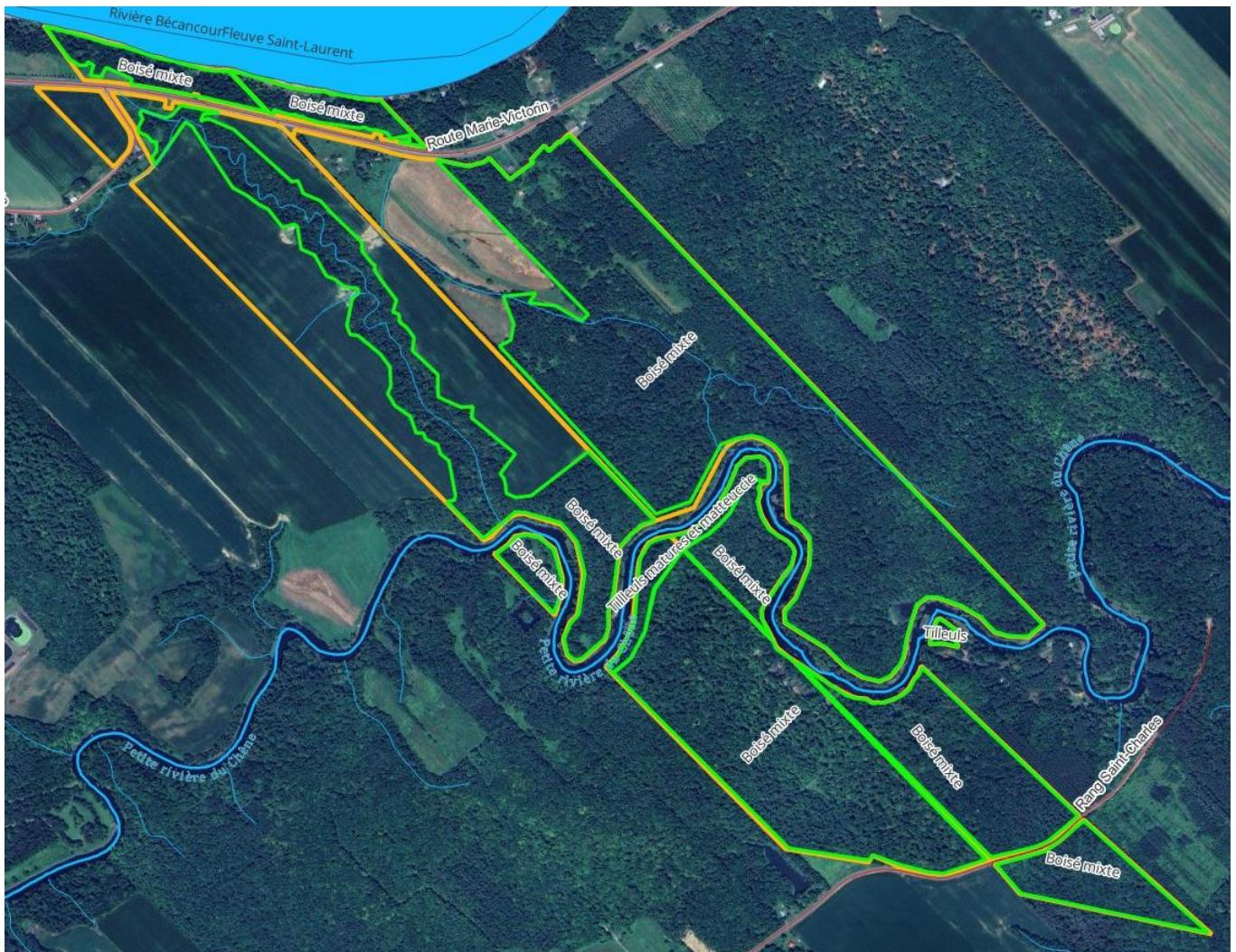


Figure 44. Milieux naturels identifiés sur les lots 6 084 593, 6 084 095, 6 084 096 et 6 084 048 dans le bassin versant de la Petite rivière du Chêne, dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (2025).

Seul le boisé mixte localisé au sud-ouest de la Petite rivière du chêne est assujéti à la conservation volontaire. Ce boisé a une superficie de 19,9 ha. Parmi la grande diversité d'essences végétale, les principales espèces identifiées sur la propriété sont des tilleuls d'Amérique, des érables à sucre ainsi des peuplements de matteucie fougère-à-l'autruche, une espèce désignée vulnérable à la récolte au Québec. Les peuplements de tilleuls et matteucie étaient présents sur une largeur de 10 à 20 mètres tout le long de la rive sud de la rivière. La présence de cette espèce révèle un milieu humide riverain à cet endroit. Le GROBEC a mentionné la présence du roseau commun (*Phragmites australis*) au propriétaire. La liste des espèces observées sur cette propriété peut être consultée à l'Annexe 10.



Figure 45. Boisé de tilleuls d'Amérique et de matteucie fougère-à-l'autruche, milieu humide observé sur le lot 6 084 095 (2025).

3.4.11. EMVS recensées

La matteuccie fougère-à-l'autruche, une espèce de fougère, est la seule espèce sensible répertoriée sur les lots 6 084 095, 6 084 568, 6 084 132 et 6 180 995. Cette espèce n'est officiellement pas listée comme étant une EMVS, mais plutôt considérée comme étant vulnérable à la récolte, selon le gouvernement du Québec.

Bien que cette fougère soit relativement commune dans les habitats caractérisés, sa vulnérabilité à la récolte a été expliquée directement aux propriétaires. L'objectif était de les sensibiliser à éviter une récolte excessive et de privilégier une cueillette limitée, permettant à la population de se régénérer adéquatement. De plus, la présence même de cette espèce signifie que les propriétaires avaient déjà de bons réflexes de conservation de leurs habitats naturels.

3.4.12. EEE recensées

La seule EEE recensée est le roseau commun (*Phragmites australis*) sur les lots 6 084 095 et 3 294 350.

Les propriétaires ont été sensibilisés à la présence du roseau commun lors de la visite de leur propriété. Il leur a été recommandé d'éviter de circuler en voiture ou avec tout autre véhicule à l'endroit où l'espèce a été observée, puisqu'un tel passage augmente fortement les risques de dispersion. Il leur a également été conseillé de couper le roseau commun à la base du sol et de récolter les parties aériennes afin de les laisser mourir dans des sacs de plastique hermétiques avant leur élimination. Cette méthode constitue une forme de contrôle efficace et peu exigeante, ce qui a été apprécié par les propriétaires.

3.5. SUIVI DES PLANTATIONS PHASES ANTÉRIEURES

Étant à sa troisième phase, le projet inclut des plantations réalisées au cours des années précédentes. Le GROBEC maintient son engagement à effectuer un suivi rigoureux des sites végétalisés afin d'évaluer la survie des végétaux et de planifier les interventions nécessaires.

Les plantations réalisées par le passé ont été suivies à l'été 2025. Il s'agit de la ferme Inflorescence, la ferme de M. Montreuil, la ferme Joblanc, la ferme de Mme Hardy, la ferme de M. Breton, la ferme Ombre du Clocher ainsi que la ferme de M. Samuel Breton.

La survie observée était en moyenne de 82 %. La survie des végétaux était généralement élevée chez chaque propriétaire. Ceci peut s'expliquer par le fait que les mois d'avril et de mai 2025 ont été pluvieux, ce qui empêche le dessèchement observé habituellement aux sites argileux.

Certains sites comme la ferme Joblanc, la ferme de M. Samuel Breton et à la ferme Ombre du Clocher avaient un pourcentage de survie de 60 à 70 %. Ces sites ont fait l'objet d'une revégétalisation au printemps 2025 afin d'assurer de la pérennisation des aménagements. Pour ces sites, un total de 600 arbustes et 15 arbres ont été remplacés.

Il y a également les sites de la phase 1 qui ont fait l'objet d'un suivi afin de respecter les ententes signées avec les propriétaires. Ce sont aux sites des fermes Alix, St-Onge et Kundert que le suivi de la survie des végétaux a été réalisé. La survie étant au-dessus de 80% pour ces propriétaires, le remplacement n'a pas été effectué.



Figure 46. Suivi de la survie de jeunes arbres à la ferme Joblanc (2024) par le personnel du GROBEC le 8 mai 2025.



Figure 47. Exemple de suivi des plantations à la ferme Inflorescence (2023) visitée le 8 mai 2025. Les plants sont marqués d'un ruban forestier rose.



Figure 48. Suivi de la survie des plants à la ferme de M. Samuel Breton (2022) le 8 mai 2025.

3.6. AMÉLIORATIONS DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

Lors du volet d'amélioration des pratiques agroenvironnementales, 9 propriétaires résidant dans les bassins versants de la rivière aux Orignaux et de la rivière Gentilly Sud-Ouest ont été rencontrés. De plus, 9 propriétaires résidant dans le bassin versant de la rivière Judith, se jetant à l'embouchure de la rivière Bécancour au fleuve Saint-Laurent, ont aussi été rencontrés. Il y a donc un total de 18 propriétaires rencontrés dans le cadre de ce volet

confié à l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec. Les propriétaires rencontrés sont ceux situés près des occurrences du fouille-roche gris, du dard de sable et du méné d'herbe.

Dans le cadre de cette activité, l'UPA a été mandatée de contacter un minimum de dix producteurs agricoles afin de réaliser un diagnostic sur leur propriété, qui sert à identifier de potentielles sources de sédiments et autres problématiques soulevées par le propriétaire. Ceci permet ensuite d'effectuer des actions concrètes avec les propriétaires pour limiter l'apport de sédiments aux cours d'eau.

Tous les propriétaires ont reçu leur cahier d'accompagnement du producteur.

3.6.1. Contenu des cahiers d'accompagnement des producteurs

Rappelons que l'objectif de l'UPA durant ce mandat était de promouvoir les initiatives en agroenvironnement, notamment sur les problématiques d'érosion.

Le contenu des cahiers d'accompagnement des producteurs peut se résumer à des diagnostics à la ferme, telle que la localisation de sources de sédiments et d'éléments de sensibilisation. La source des gaz à effet de serre et comment les mitiger, la réduction de l'utilisation des pesticides et le développement de bandes riveraines élargies sont également mentionnés dans ces cahiers.

À la toute fin du cahier, les foyers d'érosion aperçus en bordure de rives ou dans le champ sont notés. Les propositions d'aménagement pour arriver à une amélioration agroenvironnementale sont ensuite présentées comme solutions concrètes aux problématiques observées avec les opportunités disponibles de financement. Ceci les aidera à passer à l'action plus rapidement.

Pour les propriétaires voulant aller plus loin, des exemples d'ouvrages hydroagricoles permettant de limiter l'érosion des champs vers les cours d'eau sont aussi décrits, tels que le fossé avaloir ou le bassin de sédimentation. De plus, la renaturalisation de la forme des cours d'eau proposée par la firme Rivières figure aussi parmi les propositions d'améliorations avancées.

Certaines solutions proposées sont en dehors des champs d'action du GROBEC, telles que la réalisation de ponceaux avaloirs, par exemple. Les propriétaires concernés sont donc référés à l'expert approprié et accompagné par l'UPA pour la suite des démarches.

Les cahiers font donc office de compte-rendu et de plan d'action de contrôle des sources de sédiments à la ferme, puisqu'ils sont amenés à choisir une pratique agroenvironnementale à améliorer. Une liste de ces pratiques à améliorer peut être consultée à la section suivante.

3.6.2. Remise des cahiers et choix d'une pratique agroenvironnementale à améliorer

Les propriétaires ont reçu leur cahier en février et en mars 2026. Selon l'UPA, certains propriétaires sont encore en réflexion à la suite de la réception de leur diagnostic personnalisé. Dans le secteur de la rivière Judith, l'UPA mentionne que les propriétaires se sont montrés plus réticents. Ainsi, l'UPA pense que l'adoption de nouvelles pratiques agroenvironnementales à court terme est moins probable.

Les pratiques agroenvironnementales choisies par les propriétaires rencontrés sont listées au tableau 4.

Tableau 4. Nombre de pratique implémentée par pratique agroenvironnementale choisie ainsi que l'année de réalisation souhaitée par le propriétaire (2026)

Pratique agroenvironnementale	Nombre de pratique implémentée	Année de réalisation souhaitée
Élargissement et plantation de la bande riveraine	1	2026
Plantation d'une haie brise-vent	1	2026
Réalisation d'une bande fleurie	1	2026
Réalisation d'un aménagement faunique	1	2027-2028
Implantation d'une culture de couverture	2	2026
Réduction du travail de sol	2	2026
Pratiquer le semis direct	2	2026
Implantation d'une culture intercalaire (culture de couverture entre les rangs)	1	2026
Remplacement de ponceaux abîmés	2	2026
Implantation de céréales d'automne	2	2026
Indécis	3	-
Total	18	-

Certains propriétaires ont choisi d'implémenter plus d'une amélioration agroenvironnementale à leur ferme. Ceci démontre un climat favorable à l'adoption de pratiques agroenvironnementales dans ces bassins versants.

Les pratiques énumérées au tableau 4 ont toutes pour effet positif de réduire l'érosion. Ainsi, les espèces de poissons à statut précaire visées par le projet pourront bénéficier d'une amélioration de la qualité d'eau dans les prochaines années par la réduction de cette menace. De plus, certains aménagements comme la plantation de bande riveraine élargie, de haie brise-vent, de bande fleurie et la réalisation d'un aménagement faunique permettent de favoriser la biodiversité en milieu agricole en plus d'améliorer l'habitat riverain. Les poissons à statut de précarité pourront donc aussi en bénéficier.

Pour les pratiques impliquant la plantation d'une bande riveraine élargie, le GROBEC pourra effectuer un suivi avec les propriétaires.

Malgré l'accompagnement, il est possible que l'adoption d'une nouvelle pratique prenne plus d'un an. Ceci est dû au fait que, selon la complexité de la pratique choisie, il est souvent question d'adapter la machinerie agricole et d'acheter des semences additionnelles ou différentes. À certaines occasions, ils doivent aussi changer la logistique de semis des champs ou même acheter un semoir additionnel. Certains doivent même attendre la disponibilité d'un ingénieur agricole, le tout aux frais du propriétaire. Le temps d'adoption peut aussi varier en fonction du temps de réflexion des propriétaires et s'ils sont prêts à aller de l'avant avec leur pratique choisie.

4. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

4.1. RECOMMANDATIONS

Il sera important d'effectuer au cours des prochaines années un suivi des travaux d'aménagements effectués. Ceci permettra au GROBEC de confirmer ou d'infirmer la fonctionnalité écologique de l'aménagement réalisé et d'effectuer les correctifs s'il y a lieu (Ex. : taux de survie en dessous de 80 %).

Le GROBEC effectuera un suivi serré avec les propriétaires rencontrés par l'UPA dans le cadre du volet d'amélioration des pratiques agroenvironnementales du projet. Ces suivis permettront de confirmer que des actions concrètes seront réalisées aux fermes des propriétaires afin de réduire l'érosion, ce qui améliorera en retour la qualité de l'eau et ainsi l'habitat aquatique des poissons à statut précaire.

De plus, il est fortement recommandé de continuer à travailler avec l'UPA afin de conserver le partenariat avec le GROBEC. Additionnellement, l'UPA est maintenant dotée d'une agronome à l'interne, ce qui multiplie les avenues possibles en matière d'amélioration

agroenvironnementale dans le cadre de nos projets. Ce sont pour ces raisons qu'il est important de maintenir le partenariat avec l'UPA.

Dans un futur projet, le GROBEC voudrait développer la réalisation de nouveaux types d'aménagement. Par exemple, les ouvrages hydroagricoles en fossés agricoles comme les fossés avaloirs peuvent être bénéfiques pour limiter le lessivage des sédiments dans les cours d'eau. Ceci a ensuite un impact considérablement positif sur la qualité d'eau.

Finalement, il est recommandé d'étudier plus profondément le cas de l'espace de liberté des cours d'eau dans notre zone. De plus, il devient tout aussi important de sensibiliser les acteurs de l'eau à ce concept relativement nouveau, malgré qu'il puisse entraîner des enjeux et des conversations difficiles, comme écarter la présence humaine des cours d'eau, la source de mesures de compensation ou même des enjeux de sécurité publique.

4.2. CONCLUSION

En résumé, le GROBEC a réalisé des aménagements dont la superficie totale monte à 15 205 m², dont 10 446 m² en 2025. Les aménagements sont réalisés soit par plantation, d'épandage de semences de plantes riveraines ou de pose de matelas de stabilisation. Dix propriétaires participent au volet de conservation volontaire et 8 de ces propriétaires ont effectué un aménagement. Un total de 63,11 ha est voué à la conservation volontaire et les propriétaires ont tous signé l'entente avec le GROBEC. Toutes ces démarches permettront à la fois le maintien et la restauration des habitats aquatiques du fouille-roche gris, du dard de sable et du méné d'herbe.

Le GROBEC planifie continuer ses suivis de mortalité annuels comme à l'habitude. De plus, ce projet donnera potentiellement naissance à des actions collectives dans les bassins versants de la région pour les espèces de poissons à statut précaire, piloté conjointement avec nos organismes de bassins versants voisins soient le COPERNIC et le COGESAF. Ce projet vise à ouvrir la porte à la réalisation de nouveaux types d'aménagement, comme les ouvrages hydroagricoles. Ce projet vise aussi à étudier la dynamique des cours d'eau en partenariat avec la firme Rivières.

5. BIBLIOGRAPHIE

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2009. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*), populations de l'Ontario et populations du Québec, au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. 52p + annexes.

Environnement et Changements climatiques Canada (ECCC) et ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC), 2018. Cartographie de l'occupation du sol

des Basses-terres du Saint-Laurent, circa 2014. Environnement et Changement climatique Canada et Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Plan d'action Saint-Laurent, Québec, 49 p.

Gagnon, E., & Gangbazo, G. (2007). Efficacité des bandes riveraines: analyse de la documentation scientifique et perspectives.

Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC), 2011. Caractérisation des bandes végétales riveraines de certains cours d'eau de la MRC de Bécancour : Secteur Gentilly, 310 p.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), 2009. Fiche descriptive du dard de sable (*Ammocrypta pellucida*), tirée de la Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec. Site internet du Gouvernement du Québec, consulté le 2020-04-01:

MRC BÉCANCOUR. Orthophotos 2020, [Jeu de données], dans Données Québec, 2021, mis à jour le 26 juin 2023. [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/orthophotos-becancour2020>]

Painchaud, J. (1997). *La qualité de l'eau des rivières du Québec: état et tendances*. Ministère de l'environnement et de la faune.

Projet d'Acquisition de Connaissances sur les Eaux Souterraines (PACES), 2019. Données géomatiques sur l'épaisseur et la nature des dépôts meubles. Disponible en ligne sur le portail de Données Québec: <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/projets-d-acquisition-de-connaissances-sur-les-eaux-souterraines-paces>

ANNEXE 1 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. FRANÇOIS GERMAIN DURANT LA SAISON 2025.

Nom de l'espèce répertoriée
Érable à sucre (<i>Acer saccharum</i>)
Érable rouge (<i>Acer rubrum</i>)
Pin rouge (<i>Pinus resinosa</i>)
Hêtre à grandes feuilles (<i>Fagus grandifolia</i>)
Bouleau jaune (<i>Betula alleghaniensis</i>)
Bouleau blanc (<i>Betula papyrifera</i>)
Peuplier à grandes dents (<i>Populus grandidentata</i>)
Orme d'Amérique (<i>Ulmus americana</i>)
Pruche du Canada (<i>Tsuga canadensis</i>)
Érable de Pennsylvanie (<i>Acer pensylvanicum</i>)
Onoclée sensible (<i>Onoclea sensibilis</i>)
Arisème petit-prêcheur (<i>Arisaema triphyllum</i>)
Trille rouge (<i>Trillium erectum</i>)
Prêle d'hiver (<i>Equisetum hyemale</i>)

ANNEXE 2 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. CLAUDE COSSETTE DURANT LA SAISON 2025.

Nom de l'espèce répertoriée
Érable à sucre (<i>Acer saccharum</i>)
Érable rouge (<i>Acer rubrum</i>)
Pin blanc (<i>Pinus strobus</i>)
Hêtre à grandes feuilles (<i>Fagus grandifolia</i>)
Épinette blanche (<i>Picea glauca</i>)
Chêne rouge (<i>Quercus rubra</i>)
Bouleau gris (<i>Betula populifolia</i>)
Amélanchier du Canada (<i>Amelanchier canadensis</i>)
Vesce jargeau (<i>Vicia cracca</i>)
Trèfle rouge (<i>Trifolium pratense</i>)
Immortelle blanche (<i>Anaphalis margaritacea</i>)
Asclépiade commune (<i>Asclepias syriaca</i>)
Maïanthème du Canada (<i>Maianthemum canadense</i>)
Cerf de virginie (<i>Odocoileus virginianus</i>)
Grenouille verte (<i>Lithobates clamitans</i>)

ANNEXE 3 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. MARIO ST-LOUIS DURANT LA SAISON 2025.

Nom de l'espèce répertoriée
Érable argenté (<i>Acer saccharinum</i>)
Sapin Baumier (<i>Abies balsamea</i>)
Pin blanc (<i>Pinus strobus</i>)
Bouleau blanc (<i>Betula papyrifera</i>)
Épinette blanche (<i>Picea glauca</i>)
Peuplier faux-tremble (<i>Populus tremuloides</i>)
Cornouiller stolonifère (<i>Cornus sericea</i>)
Saule sp. (<i>Salix sp.</i>)
Frêne blanc (<i>Fraxinus americana</i>)
Trèfle rouge (<i>Trifolium pratense</i>)
Prêle des champs (<i>Equisetum arvense</i>)
Quenouille sp. (<i>Typha sp.</i>)
Verge d'or du Canada (<i>Solidago canadensis</i>)

ANNEXE 4 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. RENÉ BERGERON DURANT LA SAISON 2025.

Nom de l'espèce répertoriée
Érable argenté (<i>Acer Saccharinum</i>)
Frêne noir (<i>Fraxinus nigra</i>)
Ménisperme du Canada (<i>Menispermum canadense</i>)
Quenouille à feuilles étroites (<i>Typha angustifolia</i>)
Ortie du Canada (<i>Laportea canadensis</i>)
Saule noir (<i>Salix nigra</i>)
Impatiente du cap (<i>Impatiens capensis</i>)
Brunelle commune (<i>Prunella vulgaris</i>)
Onoclée sensible (<i>Onoclea sensibilis</i>)
Potentille ansérine (<i>Potentilla anserina</i>)
Pontédérie à feuilles cordées (<i>Pontederia cordata</i>)
Sagittaire à larges feuilles (<i>Sagittaria latifolia</i>)
Grenouille léopard (<i>Lithobates pipiens</i>)
Raton-laveur (<i>Procyon lotor</i>)

ANNEXE 5 LISTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. MARC CHRÉTIEN DURANT LA SAISON 2025.

Nom de l'espèce répertoriée
Érable à sucre (<i>Acer rubrum</i>)
Érable à épis (<i>Acer spicatum</i>)
Érable de Pennsylvanie (<i>Acer pensylvanicum</i>)
Bouleau gris (<i>Betula populifolia</i>)
Épinette blanche (<i>Picea glauca</i>)
Aulne rugueux (<i>Alnus incana</i>)
Dryoptère spinuleuse (<i>Dryopteris carthusiana</i>)
Hêtre à grandes feuilles (<i>Fagus grandifolia</i>)
Frêne noir (<i>Fraxinus nigra</i>)
If du Canada (<i>Taxus canadensis</i>)
Cornouiller à feuilles alternes (<i>Cornus alternifolia</i>)
Clintonie boréale (<i>Clintonia borealis</i>)
Asclépiade commune (<i>Asclepias syriaca</i>)
Némopanthe mucroné (<i>Ilex mucronata</i>)
Matteucie fougère-à-l'autruche (<i>Matteuccia struthiopteris</i>)
Mélèze laricin (<i>Larix laricina</i>)
Onoclée sensible (<i>Onoclea sensibilis</i>)

Peuplier à grandes dents (<i>Populus grandidentata</i>)
Pruche du Canada (<i>Tsuga canadensis</i>)
Saule sp. (<i>Salix sp.</i>)
Sumac vinaigrier (<i>Rhus typhina</i>)
Tilleul d'Amérique (<i>Tilia americana</i>)
Trientale boréale (<i>Lysimachia borealis</i>)
Verge d'or sp. (<i>Solidago sp.</i>)
Vigne des rivages (<i>Vitis riparia</i>)
Viorne bois-d'orignal (<i>Viburnum lantanoides</i>)

ANNEXE 6 ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. JEAN- MARC LAQUERRE ET MICHELLE PÉPIN DURANT LA SAISON 2025.

Nom de l'espèce répertoriée
Aralie à tige nue (<i>Aralia nudicaulis</i>)
Aulne rugueux (<i>Alnus incana</i>)
Bouleau jaune (<i>Betula alleghaniensis</i>)
Bouleau blanc (<i>Betula papyrifera</i>)
Clintonie boréale (<i>Clintonia borealis</i>)
Cornouiller quatre-temps (<i>Cornus canadensis</i>)
Érable de Pennsylvanie (<i>Acer pensylvanicum</i>)
Érable rouge (<i>Acer saccharum</i>)
Érable à sucre (<i>Acer rubrum</i>)
Frêne noir (<i>Fraxinus nigra</i>)
Hêtre à grandes feuilles (<i>Fagus grandifolia</i>)
If du Canada (<i>Taxus canadensis</i>)
Lycopode aplati (<i>Diphasiastrum complanatum</i>)
Lycopode brillant (<i>Huperzia lucidula</i>)
Lycopode obscur (<i>Dendrolycopodium obscurum</i>)
Maïanthème du Canada (<i>Maianthemum canadense</i>)

Matteucie fougère-à-l'autruche (<i>Matteuccia struthiopteris</i>)
Médéole de Virginie (<i>Medeola virginiana</i>)
Onoclée sensible (<i>Onoclea sensibilis</i>)
Peuplier à grandes dents (<i>Populus grandidentata</i>)
Pin blanc (<i>Pinus strobus</i>)
Pruche du Canada (<i>Tsuga canadensis</i>)
Sapin baumier (<i>Abies balsamea</i>)
Thuja occidental (<i>Thuja occidentalis</i>)
Viorne bois-d'orignal (<i>Viburnum lantanoides</i>)
Cerf de Virginie (<i>Odocoileus virginianus</i>)
Dindon sauvage (<i>Meleagris gallopavo</i>)

ANNEXE 7 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. MARC CHRÉTIEN DURANT LA SAISON 2025.

Nom de l'espèce répertoriée
Aulne rugueux (<i>Alnus incana</i>)
Érable à sucre (<i>Acer rubrum</i>)
Érable à épis (<i>Acer spicatum</i>)
Eupatoire maculée (<i>Eutrochium maculatum</i>)
Matteucie fougère-à-l'autruche (<i>Matteuccia struthiopteris</i>)
Noisetier à long bec (<i>Corylus cornuta</i>)
Onoclée sensible (<i>Onoclea sensibilis</i>)
Pruche du Canada (<i>Tsuga canadensis</i>)
Saule sp. (<i>Salix</i> sp.)
Tilleul d'Amérique (<i>Tilia americana</i>)
Tussilage (<i>Tussilago farfara</i>)
Verge d'or sp. (<i>Solidago</i> sp.)

ANNEXE 8 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LA PROPRIÉTAIRE MME SANDRA VACHON DURANT LA SAISON 2025.

Nom de l'espèce répertoriée
Érable à sucre (<i>Acer saccharum</i>)
Érable rouge (<i>Acer rubrum</i>)
Pin rouge (<i>Pinus resinosa</i>)
Hêtre à grandes feuilles (<i>Fagus grandifolia</i>)
Bouleau jaune (<i>Betula alleghaniensis</i>)
Bouleau blanc (<i>Betula papyrifera</i>)
Peuplier à grandes dents (<i>Populus grandidentata</i>)
Orme d'Amérique (<i>Ulmus americana</i>)
Pruche du Canada (<i>Tsuga canadensis</i>)
Érable de Pennsylvanie (<i>Acer pensylvanicum</i>)
Onoclée sensible (<i>Onoclea sensibilis</i>)
Arisème petit-prêcheur (<i>Arisaema triphyllum</i>)
Trille rouge (<i>Trillium erectum</i>)
Prêle d'hiver (<i>Equisetum hyemale</i>)

ANNEXE 9 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE M. MARTIN TOUSIGANT DURANT LA SAISON 2025.

Nom de l'espèce répertoriée
Arisème petit-prêcheur (<i>Arisaema triphyllum</i>)
Armoise commune (<i>Artemesia vulgaris</i>)
Bardane commune (<i>Arctium lappa</i>)
Brome cilié (<i>Bromus ciliatus</i> L.)
Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>)
Chêne rouge (<i>Quercus rubra</i>)
Chicorée sp. (<i>Chicorium</i> sp.)
Clématite de Virginie (<i>Clématis virginiana</i>)
Érable à feuilles composées (<i>Acer negundo</i>)
Érable à sucre (<i>Acer saccharum</i>)
Érable rouge (<i>Acer rubrum</i>)
Géranium (<i>Geranium</i> sp.)
Impatiente du cap (<i>Impatiens capensis</i> Meerb.)
Laitue bisannuelle (<i>Lactuca biennis</i>)
Laportéa du Canada (<i>Laportea canadensis</i>)
Maïanthème du Canada (<i>Maianthemum canadense</i>)
Matteucie fougère à l'autruche (<i>Matteuccia struthiopteris</i>)
Noisetier à long bec (<i>Corylus cornuta</i>)
Onoclée sensible (<i>Onoclea sensibilis</i>)

Pin blanc (<i>Pinus strobus</i>)
Ronce du mont Ida (framboisier sauvage) (<i>Rubus idaeus var. strigosus</i>)
Sumac Vinaigrier (<i>Rhus typhina</i>)
Sureau du Canada (<i>Sambucus canadensis</i>)
Tilleul (<i>Tilia sp.</i>)
Trille rouge (<i>Trillium erectum</i>)
Verge d'or (<i>Solidago sp.</i>)
Vigne des rivages (<i>Vitis riparia</i>)
Vigne-vierge (<i>Parthenocissus quinquefolia</i>)

ANNEXE 10 LISTE DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES INVENTORIÉES CHEZ LE PROPRIÉTAIRE DE LA FERME ALSACE HOLSTEIN DURANT LA SAISON 2025.

Nom de l'espèce répertoriée
Bourdon fébrile (<i>Bombus impatiens</i>)
Cerf de virginie (<i>Odocoileus virginianus</i>)
Couleuvre rayée (<i>Thamnophis sirtalis</i>)
Crapeau d'Amérique (<i>Anaxyrus americanus</i>)
Grenouille des bois (<i>Lithobates sylvaticus</i>)
Salamandre cendrée (<i>Plethodon cinereus</i>)
Aralie à grappe (<i>Aralia racemosa</i>)
Arisème petit-prêcheur (<i>Arisaema triphyllum</i>)
Bouleau Blanc (<i>Betula papyrifera</i>)
Bouleau jaune (<i>Betula alleghaniensis</i>)
Cypéracées quelconque (<i>Carex sp</i>)
Chêne rouge (<i>Quercus rubra</i>)
Mousse (<i>Dicranum sp.</i>)
Dryoptère intermédiaire (<i>Dryopteris intermedia</i>)
Dryoptère spinuleuse (<i>Dryopteris carthusiana</i>)
Érable à sucre (<i>Acer rubrum</i>)
Érable à épis (<i>Acer spicatum</i>)

Érable de Pennsylvanie (<i>Acer pensylvanicum</i>)
Frêne noir (<i>Fraxinus nigra</i>)
Hêtre à grandes feuilles (<i>Fagus grandifolia</i>)
Lycopode brillant (<i>Huperzia lucidula</i>)
Matteucie fougère-à-l'autruche (<i>Matteuccia struthiopteris</i>)
Maïanthème du canada (<i>Maianthemum canadense</i>)
Noisetier à long bec (<i>Corylus cornuta</i>)
Onoclée sensible (<i>Onoclea sensibilis</i>)
Osmonde de clayton (<i>Osmunda claytonia</i>)
Osmonde royale (<i>Osmunda regalis</i>)
Peuplier à grandes dents (<i>Populus grandidentata</i>)
Peuplier faux-tremble (<i>Populus tremuloides</i>)
Pin blanc (<i>Pinus strobus</i>)
Prêle sp. (<i>Equisetum</i> sp.)
Pruche du Canada (<i>Tsuga canadensis</i>)
Pygamon pubescent (<i>Thalictrum pubescens</i>)
Sagittaire sp. (<i>Sagittaria</i> sp.)
Sapin baumier (<i>Abies balsamea</i>)
Sureau rouge (<i>Sambucus racemosa</i>)
Thuya occidental (<i>Thuja occidentalis</i>)
Tilleul d'Amérique (<i>Tilia americana</i>)
Trientale boréale (<i>Lysimachia borealis</i>)

Amélioration de l'habitat des poissons à statut précaire de la zone Bécancour phase III.
Rapport final présenté au Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril ●

Viorne bois-d'original (*Viburnum lantanoides*)